

20
24



RAPPORT D'ACTIVITÉ
LE FRONTONNAIS,
Communauté de Communes



Hugo CAVAGNAC
Président de la CC du Frontonnais,
Maire de Fronton

LE FRONTONNAIS,
Communauté de communes
3 rue du Vigé - 31620 Boulac
05 61 82 13 32
contact@cc-dufrontonnais.fr

Conception et rédaction :
SERVICE DE COMMUNICATION
Impression :

Images : Flaticon.com

EDITO

2024 A MARQUÉ UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS. Plus qu'un acteur institutionnel, nous sommes devenus un **moteur de coopération** pour relever ensemble les grands défis de notre époque : la transition écologique, l'aménagement du territoire, le développement économique et la cohésion sociale.

Notre conviction commune est ferme : **c'est en agissant au plus près des habitants et en unissant nos forces que nous construisons l'avenir.** Communes et intercommunalité avancent main dans la main pour faire du Frontonnais un territoire solidaire, attractif et durable. Ce rapport d'activité est le reflet d'une ambition partagée et d'un travail collectif, une invitation à poursuivre le dialogue pour renforcer notre efficacité au service de tous.

2024 A ÉTÉ UNE ANNÉE DE VISION ET D'ACTION. Guidés par notre projet de territoire adopté fin 2022, nous avons transformé nombreux de nos engagements en réalisations concrètes : Face aux objectifs « Zéro Artificialisation Nette », nous avons commencé à construire les bases d'une stratégie commune à l'horizon 2040. L'étude prospective du **préprojet d'aménagement et de développement durable (pré-PADD)** lancée en octobre 2024, notre adhésion à l'AUAT et le protocole avec l'EPFO sont autant de leviers pour bâtir un territoire équilibré et résilient. Pour relever le défi du changement climatique, nous avons tiré les conclusions de l'évaluation intermédiaire de notre PCAET en instaurant une gouvernance plus active portée notre **Bureau « Climat »** et engagé le Frontonnais dans la **mobilité douce** en projetant notre schéma directeur cyclable. Nous avons aussi intensifié nos actions pour la **réduction et la valorisation des déchets**.

2024 A CONNU UNE AVANCÉE MAJEURE POUR L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU FRONTONNAIS. Après des années de tergiversations, le syndicat Eurocentre a enfin franchi une étape décisive en révisant ses statuts. Cette avancée a permis à notre Communauté de communes de prendre la présidence du syndicat Eurocentre et de mobiliser toutes les énergies pour l'extension indispensable de la zone d'activités. Sa reconnaissance comme Projet d'Envergure Régionale constitue un atout majeur pour lever les contraintes foncières et garantir la réussite de ce développement économique stratégique. **Au service de nos habitants,** nous avons poursuivi l'amélioration des **services de proximité**, notamment pour la **petite enfance**, avec l'acquisition prospective de places supplémentaires en crèche, la construction d'un nouvel espace pour le relais petite enfance de Boulac et la revalorisation salariale accordée aux agents à temps complet des structures collectives pour maintenir l'attractivité des métiers de la petite enfance.

Ce bilan est bien plus qu'une liste d'actions : c'est la preuve qu'ensemble, nous pouvons transformer les défis en opportunités. Continuons à unir nos forces, à innover et à agir pour faire du Frontonnais un territoire où il fait bon vivre, aujourd'hui et demain.

SOMMAIRE

01.
**Fonctionnement
et moyens généraux**
page 4

Missions & compétences **p. 6**

Gouvernance
communautaire **p. 7**

Commissions **p. 8**

Budget **p. 10**

Organigramme des services **p. 12**

Ressources humaines **p. 13**

Mutualisation des services **p. 14**

Informatique **p. 15**

Communication **p. 16**

Projet de territoire **p. 18**

Contrat de Réussite de la
Transition Ecologique **p. 20**

Marchés publics **p. 21**

03.
**Un territoire
solidaire**
page 42

Conseiller numérique **p. 43**

Action sociale d'intérêt
communautaire **p. 44**

02.
**Un territoire
attractif**
page 22

Aménagement de l'espace **p. 23**

Politique du logement
& cadre de vie **p. 27**

Création, Aménagement
& Entretien de la voirie **p. 30**

Promotion du territoire **p. 34**

Développement
économique **p. 37**

04.
**Un territoire
d'avenir**
page 51

Gestion & Valorisation
des déchets **p. 52**

Cycles de l'eau **p. 57**

Plan Climat Air Energie
Territorial **p. 58**

01.

Fonctionnement et moyens généraux

Carte d'identité du Frontonnais

Créée en 2013, la **Communauté de communes du Frontonnais** est un **établissement public de coopération intercommunale** (EPCI) organisé conformément au Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute Garonne du 13 mars 2016 en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). La CC du Frontonnais permet aux communes de coopérer en mutualisant des moyens en vue de la **mise en œuvre des compétences fixées par la loi ou voulues librement par les élus** dans la poursuite d'un projet de développement partagé et cohérent.

CRÉATION

1^{er} janvier 2013

10 COMMUNES

Bouloc
Castelnau-d'Estréte-
fonds
Cépet
Fronton
Gargas
Saint-Rustice
Saint-Sauveur
Vacquiers
Villaudric
Villeneuve-lès-Bouloc

NOMBRE D'HABITANTS

28 757 habitants
(INSEE, Population
légal 2022)

Évolution de la population (2016-2022)

1,8 %

SUPERFICIE

160,95 km²



Serge Terrancle
Maire de Bouloc



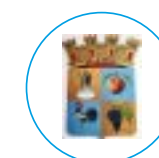
Sandrine SIGAL
Maire de Castel-
nau-d'Estrétefonds



Hugo Cavagnac
Maire de Fronton



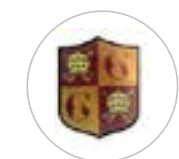
Virginie Clavel
Maire de Vacquiers



Philippe Provendier
Maire de Villaudric



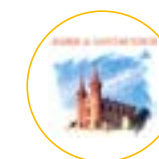
Colette Solomiac
Maire de Cépet



Janine Gibert
Maire de Gargas



Philippe Petit
Maire de Saint-Sauveur



Edmond Aussel
Maire de Saint-Rustice



André Gallinaro
Maire de
Villeneuve-lès-Bouloc

La CC du Frontonnais exerce de plein droit en lieu et place des communes membres des **compétences obligatoires attribuées par la loi**. Les communes membres lui ont confié aussi une large palette de **compétences supplémentaires**, considérées par les Conseils municipaux comme **relevant de l'intérêt communautaire**.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace**
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire • Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur
- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)
- **Collecte et traitement des déchets**
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**
- **Développement économique**
Aménagement et développement des zones d'activités industrielles et artisanales de compétence communautaire
- **Promotion touristique**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
Gestion des crèches multi-accueils, des RPE, LAEP et des CAJ.
- **Développement touristique**
Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée
- **Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs**
Ecole de Musique Intercommunale du Frontonnais (EMIF)
- **Réseau pluvial**
Création et entretien des réseaux en zone urbaine
- **Parking**
Création, aménagement et entretien des parkings publics non clos
- **Mise en oeuvre d'un système d'information géographique**
- **Gestion post-exploitation de l'ancienne installation de traitement des ordures ménagères de Villeneuve-lès-Bouloc**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de **34 membres élus au suffrage universel direct** dans les communes, le Conseil communautaire est l'organe délibérant de l'EPCI, chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans le domaine des compétences qui lui ont été transférées. Le nombre de conseillers communautaires élus est déterminé par la loi, en fonction de la population de chaque commune.

8 SIÈGES **CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS** • Sandrine SIGAL • Laurent MARTY • Nadine ABAD-LAHIRLE • Dante BRUN • Vincent DUSSART • Véronique ROBIN • Sébastien VERDEAU-BORNE • Pascale BINET

FRONTON • Hugo CAVAGNAC • Karine BARRIERE • Horacio CARVALHO • Elizabeth BROCCO • Pierre JEANJEAN • Marie Ange SORIANO • Patrick IGON • Charlotte BOUDARD PIERRON

6 SIÈGES **BOULOC** • Serge TERRANCLE • Marie-Hélène CHEVALIER • Jean-Pierre ROUANET • Béatrice CEZERAC • Gilbert ESTAMPE • Anne-Marie FERNEKESS

2 SIÈGES **CÉPET** • Colette SOLOMIAC • Jean-Michel FOUGERAY
SAINT-SAUVEUR • Didier FRANCOU • Marina DAILLUT
VILLENEUVE-LÈS-BOULOC • André GALLINARO • Sophie TIRMAN
VACQUIERS • Virginie CLAVEL ALBAR • François BATAILLE
VILLAUDRIC • Denis PARISE • Christelle MARROT

1 SIÈGE **GARGAS** • Janine GIBERT Suppléante : Marina LASKRI
SAINT-RUSTICE • Edmond AUSSEL Suppléant : Damien LECORRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président et des Vice-Présidents, le Bureau communautaire se réunit toutes les deux semaines. Il **pilote les orientations stratégiques** de la CC du Frontonnais, **examine, arbitre et décide les projets qui seront à présenter au Conseil communautaire**. Le bureau communautaire se réunit toutes les 6 semaines en format "Climat" afin d'assurer le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), d'évaluer les actions en cours et d'identifier de nouveaux projets pertinents à mettre en œuvre.

HUGO CAVAGNAC
Président
/ Maire de Fronton

JANINE GIBERT
Collecte des déchets
/ Maire de Gargas

JEAN-MICHEL FOUGERAY
Promotion du territoire
/ Maire adjoint de Cépet

EDMOND AUSSEL
Aide à la personne et chantiers d'insertion
/ Maire de Saint-Rustice

SERGE TERRANCLE
Aménagement de l'espace
/ Maire de Bouloc

FRANÇOIS BATAILLE
Petite enfance et jeunesse
/ Maire adjoint de Vacquiers

DIDIER FRANCOU
Cycles de l'eau
/ Maire adjoint de Saint-Sauveur

ANDRÉ GALLINARO
Gestion du patrimoine et voirie
/ Maire de Villeneuve-lès-Bouloc

SANDRINE SIGAL
Développement Economique
/ Maire de Castelnau-d'Estrétefonds

DENIS PARISE
Commande publique et mutualisation
/ Maire adjoint de Villaudric

25
RÉUNIONS

LE FRONTONNAIS
Communauté de communes

7
RÉUNIONS

146
DÉLIBÉRATIONS

64
DÉCISIONS
prises par le
président

Le Conseil communautaire peut librement constituer en son sein des **commissions thématiques**, permanentes ou temporaires, sans pouvoirs décisionnels, chargées de **formuler des avis pour préparer les décisions du Bureau ou du Conseil communautaire**. Présidées de droit par le Président de la CC du Frontonnais, secondé par un vice-président élu parmi les membres de la commission, elles associent également des conseillers municipaux.

32
COMMISSIONS
en 2024

COLLECTE DES DÉCHETS

Vice-Président : Janine GIBERT (Gargas) / **Technicienne** : Sandra STRAMARE
Membres : Gilbert ESTAMPE (Bouloc), Rémi PEROTIN (Bouloc), Dante BRUN (Castelnau-d'Estrétefonds), Loïc CONSTANS (Castelnau-d'Estrétefonds), Frédérique BONNET (Cépet), Bouchra ROUYER (Cépet), Charlotte BOUDARD-PIERRON (Fronton), Jean-François SACRE (Fronton), Edwige SALVADOR (Saint-Rustice), Corinne QUERCY (Saint-Sauveur), Virginie CLAVEL (Vacquiers), Rodolphe JACQUOT (Vacquiers), Didier GARRIGUES (Villaudric), Jacques OF (Villeneuve-lès-Bouloc)

PROMOTION DU TERRITOIRE

Vice-Président : Jean-Michel FOUGERAY (Cépet) / **Technicienne** : Ratiba HAOUCHINE
Membres : Cendrine LEMAZURIER (Bouloc), Maria RUBIO (Bouloc), Nadine ABAD-LAHIRLE (Castelnau-d'Estrétefonds), Patricia SEGALA (Castelnau-d'Estrétefonds), Alexis JAUZION (Cépet), Nathalie POURCEL (Fronton), Marie-Ange SORIANO (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Michelle LISSARRE (Saint-Rustice), Marina DAILLUT (Saint-Sauveur), Jean-Emmanuel BOULISSIERE (Vacquiers), Rodolphe JACQUOT (Vacquiers), Philippe PROVENDIER (Villaudric), Abdel RIAD (Villaudric), Michèle JOB (Villeneuve-Lès-Bouloc)

APPELS D'OFFRES

Président : Hugo CAVAGNAC / **Technicienne** : Isabelle GATINEAU
Membres titulaires : André GALLINARO (Villeneuve-Lès-Bouloc), Janine GIBERT (Gargas), Colette SOLOMIAC (Cépet), Serge TERRANCLE (Bouloc) / **Membres suppléants** : Edmond AUSSEL (Saint-Rustice), Vincent DUSSART (Castelnau-d'Estrétefonds), Denis PARISE (Villaudric)

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Vice-Président : Serge TERRANCLE (Bouloc) / **Techniciennes** : Valérie DERAMOND et Marion BORRULL
Membres : Remi PEROTIN (Bouloc), Dante BRUN (Castelnau-d'Estrétefonds), Sandrine SIGAL (Castelnau-d'Estrétefonds), Marlène GONCALVES (Cépet), Gérard KARAGOZIAN (Cépet), Pierre JEANJEAN (Fronton), Jean-François SACRE (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Damien LECORRE (Saint-Rustice), Didier FRANCOU (Saint-Sauveur), Philippe PETIT (Saint-Sauveur), François BATAILLE (Vacquiers), Michèle BEGUE (Vacquiers), Philippe PROVENDIER (Villaudric), André GALLINARO (Villeneuve-lès-Bouloc), Sylvie SAVY (Villeneuve-lès-Bouloc)

ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Vice-Président : François BATAILLE (Vacquiers) / **Technicienne** : Karine GRANERO
Membres : Sabrina LANES (Bouloc), Nadine ABAD-LAHIRLE (Castelnau-d'Estrétefonds), Jean-Michel FOUGERAY (Cépet), Karine BARRIERE (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Michelle LISSARRE (Saint-Rustice), Marina DAILLUT (Saint-Sauveur), Mathilde VILBOUX (Vacquiers), Abdel RIAD (Villaudric), Sophie TIRMAN (Villeneuve-Lès-Bouloc)

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Vice-Président : François BATAILLE / **Technicienne** : Karine GRANERO
Membres : Francis BÉNARROUS (Bouloc), Sabrina LANES (Bouloc), Nadine ABAD-LAHIRLE (Castelnau-d'Estrétefonds), Laurent MARTY (Castelnau-d'Estrétefonds), Céline DUBOUX (Cépet), Jean-Michel FOUGERAY (Cépet), Karine BARRIERE (Fronton), Sylvie LASBENNES (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Michelle LISSARRE (Saint-Rustice), Philippe BRACHET (Saint-Sauveur), Mathilde VILBOUX (Vacquiers), Suzanne PONS (Villaudric), Abdel RIAD (Villaudric), Sophie TIRMAN (Villeneuve-Lès-Bouloc)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vice-Président : Sandrine SIGAL (Castelnau-d'Estrétefonds) / **Technicienne** : Chloé AMARA
Membres : Audrey BRAUD (Bouloc), Jean-Pierre ROUANET (Bouloc), Sébastien VERDEAU BORNE (Castenau d'Estretefonds), Fabienne FAU (Cépet), Damien TIRLOY (Cépet), Patrick IGON (Fronton), Marie-Ange SORIANO (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Edmond AUSSEL (Saint-Rustice), Didier FRANCOU (Saint-Sauveur), François BATAILLE (Vacquiers), Rodolphe JACQUOT (Vacquiers), Denis PARISE (Villaudric), Philippe PROVENDIER (Villaudric), Alain HINAUX (Villeneuve-Lès-Bouloc), Jacques OF (Villeneuve-Lès-Bouloc)

GESTION DU PATRIMOINE—VOIRIE

Vice-Président : André GALLINARO (Villeneuve-Lès-Bouloc) / **Technicien** : Christophe LARTIGUE
Membres : Anne-Marie FERNEKESS (Bouloc), Jean-Pierre ROUANET (Bouloc), Pascale BINET (Castelnau-d'Estrétefonds), Dante BRUN (Castelnau-d'Estrétefonds), Michel WASTJER (Castelnau-d'Estrétefonds), Gilles CROS (Cépet), Benjamin HENEIN (Cépet), Horacio CARVALHO (Fronton), Maurice GARRABET (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Edmond AUSSEL (Saint-Rustice), Sébastien VINEL (Saint-Rustice), Olivier CORACIN (Saint-Sauveur), Michèle BEGUE (Vacquiers), Alain RIQUET (Vacquiers), Didier GARRIGUES (Villaudric), Christelle MARROT (Villaudric), Alain HINAUX (Villeneuve-Lès-Bouloc)

COMMANDE PUBLIQUE ET MUTUALISATION

Vice-Président : Denis PARISE / **Technicienne** : Isabelle GATINEAU
Membres : Patrick BAQUE (Bouloc), Sabrina LANES (Bouloc), Véronique ROBIN (Castelnau-d'Estrétefonds), Olivier SAURA (Castelnau-d'Estrétefonds), Lionel BIGARAN (Cépet), Bouchra ROUYER (Cépet), Raymond LAUTA (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Damien LECORRE (Saint-Rustice), Olivier CORACIN (Saint-Sauveur), Virginie CLAVEL (Vacquiers), Mathilde VILBOUX (Vacquiers), Christelle MARROT (Villaudric), Denis PARISE (Villaudric), Alain HINAUX (Villeneuve-Lès-Bouloc), Gimer ROUGE GANEFF (Villeneuve-Lès-Bouloc)

FINANCES

Vice-Président : Vincent DUSSART (Castelnau-d'Estrétefonds) / **Techniciennes** : Evelyne PEYRANNE et Sylvie RUEDAS
Membres : Audrey BRAUD (Bouloc), Serge TERRANCLE (Bouloc), Sandrine SIGAL (Castelnau-d'Estrétefonds), Colette SOLOMIAC (Cépet), Bouchra ROUYER (Cépet), Hugo CAVAGNAC (Fronton), Raymond LAUTA (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Marina LASKRI (Gargas), Edmond AUSSEL (Saint-Rustice), Damien LECORRE (Saint-Rustice), Didier FRANCOU (Saint-Sauveur), Philippe PETIT (Saint-Sauveur), Virginie CLAVEL (Vacquiers), Mathilde VILBOUX (Vacquiers), Philippe CAUVIN (Villaudric), Philippe PROVENDIER (Villaudric), André GALLINARO (Villeneuve-Lès-Bouloc), Jacques OF (Villeneuve-Lès-Bouloc)

GRAND ET PETIT CYCLE DE L'EAU

Vice-Président : Didier FRANCOU (Saint-Sauveur) / **Technicien** : Christophe LARTIGUE
Membres : Frédéric COTTE (Bouloc), Remi PEROTIN (Bouloc), Loïc CONSTANS (Castelnau-d'Estrétefonds), Sandrine SIGAL (Castelnau-d'Estrétefonds), Nicolas ALIBEU (Cépet), Henri BORRULL (Cépet), Michel PABAN (Fronton), Jean Luc VERDOT (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Edmond AUSSEL (Saint-Rustice), Philippe PETIT (Saint-Sauveur), Jean-Emmanuel BOULISSIERE (Vacquiers), Alain RIQUET (Vacquiers), Didier GARRIGUES (Villaudric), Denis PARISE (Villaudric), Jacques OF (Villeneuve-Lès-Bouloc)

AIDE À LA PERSONNE ET CHANTIERS D'INSERTION

Vice-Président : Edmond AUSSEL (Saint-Rustice) / **Technicienne** : Karine GRANERO
Membres : Béatrice CEZERAC (Bouloc), Sabrina LANES (Bouloc), Marie-Thérèse LACALMONTIE (Castelanu d'Estretefonds), Véronique ROBIN (Castelnau-d'Estrétefonds), Céline DUVERGER (Cépet), Christine LADOUX (Cépet), Elizabeth BROCCO (Fronton), Monique PICAT (Fronton), Janine GIBERT (Gargas), Corinne QUERCY (Saint-Sauveur), Michèle BEGUE (Vacquiers), Missoum KETTOU (Vacquiers), Isabelle GUILLOT (Villaudric), Liliane PLAS (Villaudric), Michèle JOB (Villeneuve-Lès-Bouloc), Sophie TIRMAN (Villeneuve-Lès-Bouloc)

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
14 552 848 € 513 €/habitant	18 058 113 € 637 €/habitant
Charges à caractère général : 2 752 661 €	Impôts : 14 606 747 €
Intérêts de la dette : 115 384 €	Autres : 1 564 851 €
Frais de personnel : 4 354 166 €	
Résultat fonctionnement : 3 505 265 €	
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
8 729 377 €	7 821 486 €
Résultat investissement : -907 891 €	

FISCALITÉ 2024

Contribution foncière des entreprises : 31,84 %
Taxe foncière - Propriétés bâties : 7,26 %
Taxe foncière - Propriétés non-bâties : 36,48 %
Taxe habitation - Résidences secondaires : 8,99 %

DETTES 2024

Capital restant dû : 5 264 479,70 €
Ratio de désendettement : 1,3 années (moyenne nationale 2024 : 4,7 ans)

BUDGET ANNEXE

(Collecte des ordures ménagères et valorisation des déchets)

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
4 198 760 €	5 075 217 €
Résultat : 876 456 €	
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
707 181 €	1 164 261 €
Résultat : 457 080 €	
2,07 €/litre Redevance spéciale	12,50 % Taxe d'enlèvement des OM

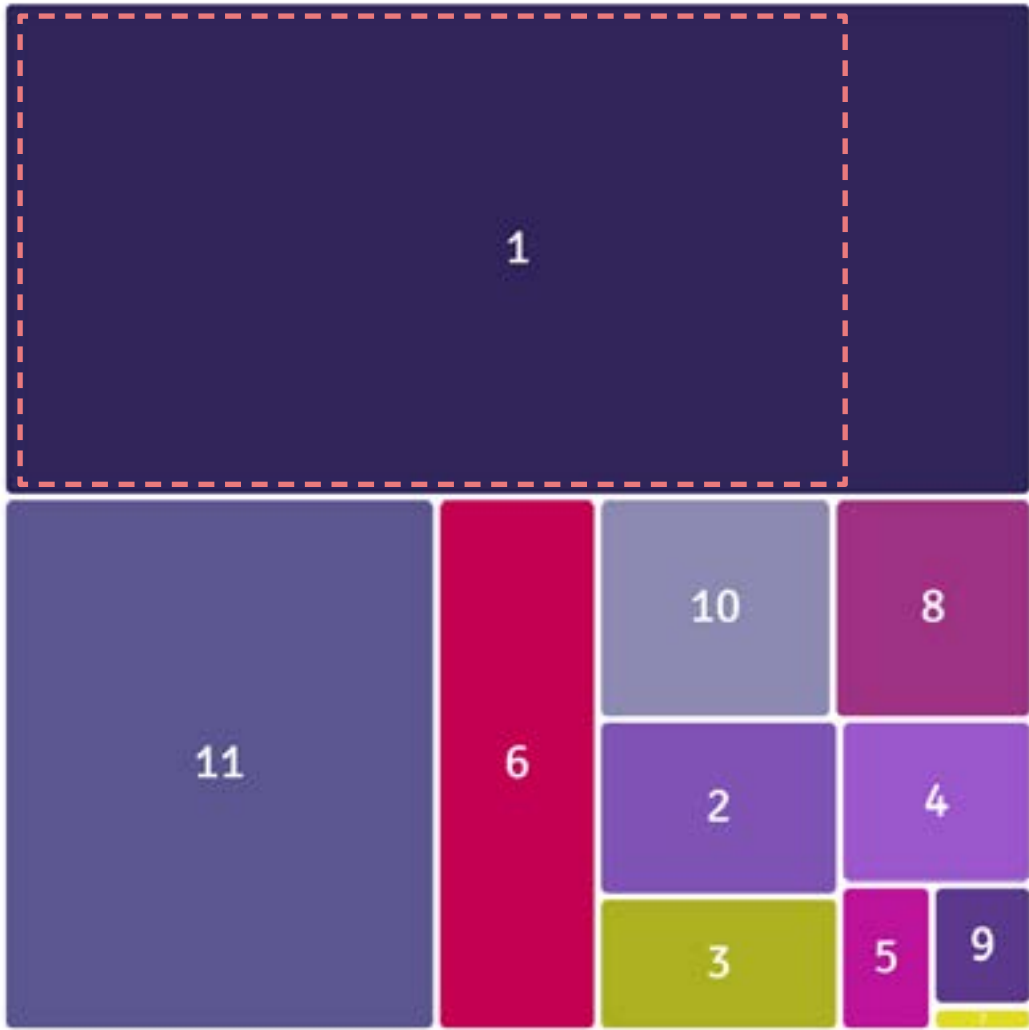
FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE

La CCF verse chaque année aux communes une attribution de compensation (AC) calculée sur la base des impôts économiques transférées en 2018 par les communes

BOULOC	CASTELNAU
420 201 €	2 597 084 €
CÉPET	FRONTON
130 406 €	712 753 €
GARGAS	SAINT-RUSTICE
63 281 €	24 012 €
SAINT-SAUVEUR	VACQUIERS
574 021 €	86 458 €
VILLAUDRIC	VILLENEUVE
65 748 €	1 037 961 €

UNE INTERCOMMUNALITÉ DE SERVICES

RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR COMPÉTENCES



- 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
dont attributions de compensation
- 2

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
- 3

CENTRES ANIMATION JEUNESSE (CAJ)
- 4

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 5

ENVIRONNEMENT
- 6

MULTI-ACCUEIL CRÈCHES
- 7

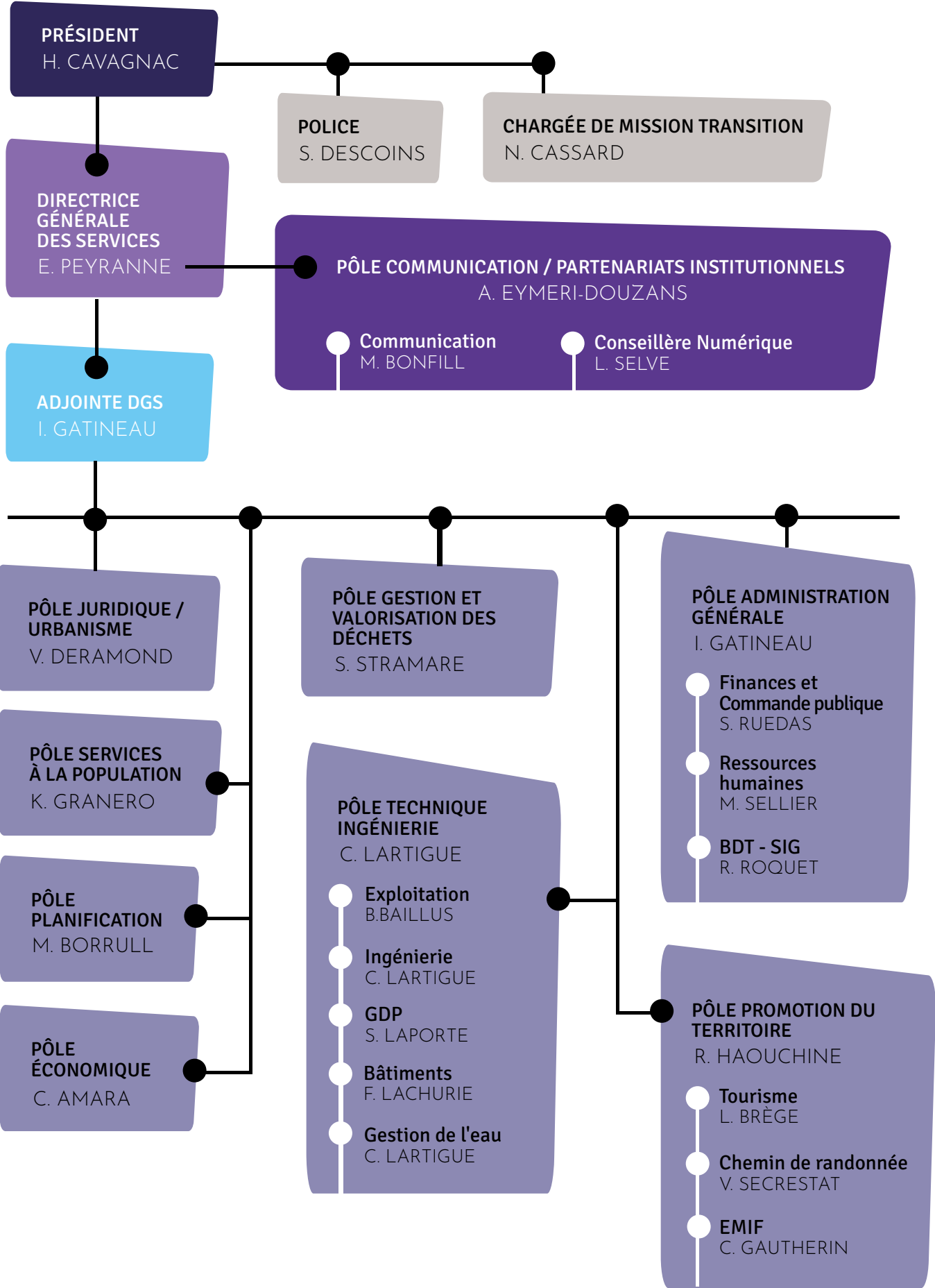
POLICE
- 8

PROMOTION DU TERRITOIRE
- 9

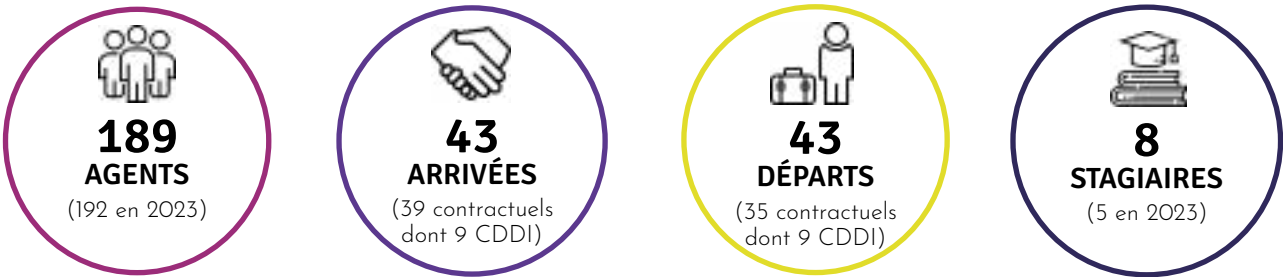
RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)
- 10

SERVICES À LA POPULATION
- 11

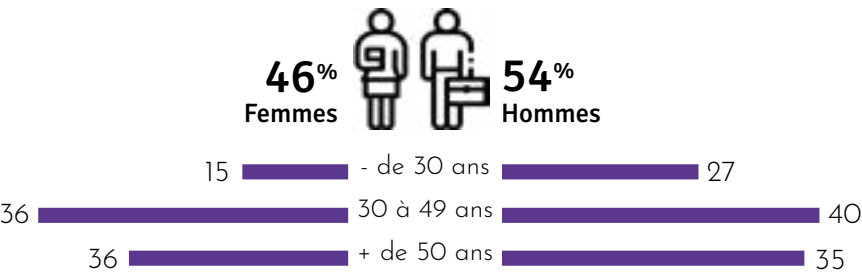
TECHNIQUE INGÉNIERIE



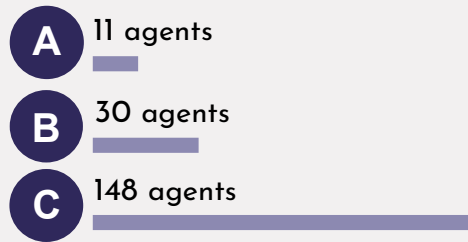
LES EFFECTIFS EN 2024



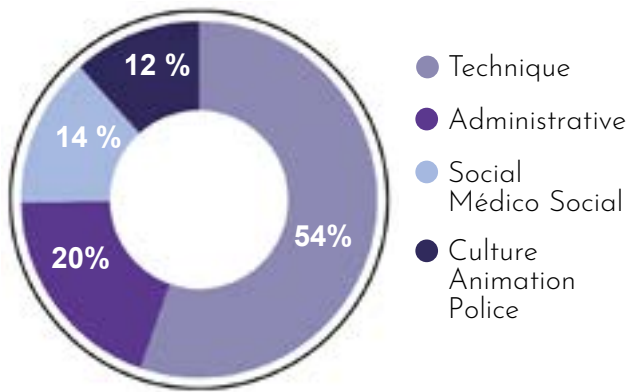
RÉPARTITION DES AGENTS
PAR ÂGE ET PAR SEXE



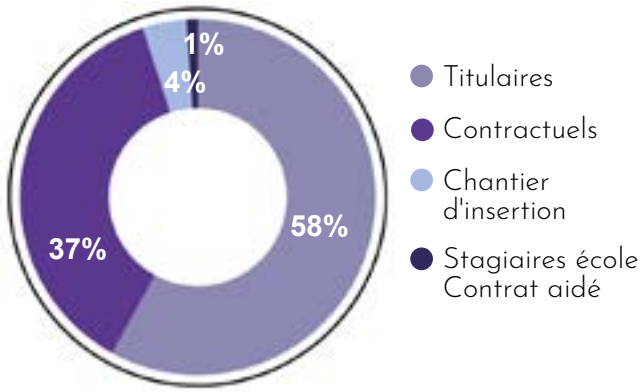
RÉPARTITION DES AGENTS
PAR CATÉGORIES



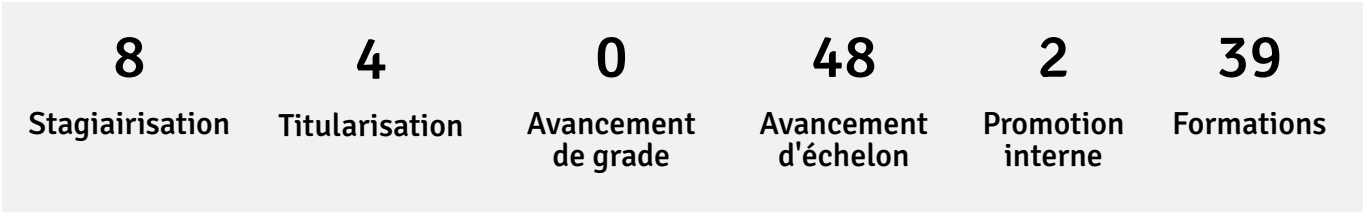
RÉPARTITION DES AGENTS
PAR FILIÈRE



RÉPARTITION DES AGENTS
PAR STATUT



SUIVI DES CARRIÈRES ET FORMATIONS



L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux EPCI à fiscalité propre et à une ou plusieurs de leurs communes membres de **se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences**. Dans un esprit d'efficacité et d'efficacités, ces services communs sont chargés de missions opérationnelles et fonctionnelles (gestion administrative, informatique, expertise fonctionnelle etc.).

La CC du Frontonnais et les communes membres ont affirmé leur volonté de travailler dans un esprit de mutualisation afin de **rationnaliser, valoriser et optimiser les ressources humaines et les compétences disponibles aux niveaux des communes**.

Le **schéma de mutualisation** de la CC du Frontonnais a été **adopté** par le Conseil communautaire lors de sa réunion du **19 mai 2016**. D'autres actions sont venues compléter ce schéma, notamment :

- **Service commun de direction**, entre la CC du Frontonnais et la commune de Fronton, créé par délibération no. 20/106 du 25 novembre 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **Service commun de communication**, entre la CC du Frontonnais et la commune de Fronton, créé par délibération no. 21/010 du 2 mars 2021 à compter du 1^{er} avril 2021.
- **Service commun du Conseiller numérique**, service communautaire de proximité créé par délibération no 21/048 du 15 juin 2021 à compter du 15 juillet 2021.
- **Service d'instruction des actes d'urbanisme**, en régime de prestation de services.
- **Service de police intercommunale**, créé en 2013, avec la création de la CC du Frontonnais à destination de Cépet, Gargas, Saint-Rustice, Vacquiers, Villaudric, Villeneuve-lès-Bouloc.
- **Service de rédaction des arrêtés de police**, en régime de prestation de services.

Les actions et les mesures prévues font l'objet d'un **rapport annuel présenté au Conseil communautaire lors du débat d'orientation budgétaire**. Le rapport de l'année 2023 du schéma de mutualisation a été adopté par délibération 24/049 du Conseil communautaire réuni le 10 avril 2024.

- **Poursuite de la mission d'assistance pour le recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** (9 420 € TTC)
- **Prestation de service diverses aux communes** : nettoyage de bassin, fossé, mise en place de guirlandes pour les fêtes locales, etc.
- **Poursuite de la mise à disposition de l'outil de communication territoriale Intramuros et de l'agenda territorial partagé Open Agenda** (5 616 € TTC)
- **Partage d'outil d'aide à l'optimisation des dépenses**

TELECOM / MESSAGERIE / INFORMATIQUE : LES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE



Début de la migration des postes existants de Windows 10 Pro vers Windows 11 Pro (les nouvelles acquisitions sont déjà équipées de Windows 11 Pro). **Changement du système de sauvegarde des sites isolés** (RPE, écoles de musique, Police, etc.) suite à l'arrêt de la solution actuelle. Transition vers un fonctionnement basé sur OneDrive, complété par une **solution de sauvegarde complète pour Microsoft 365**.



Quelques **modifications de forfaits téléphoniques** pour mieux répondre aux besoins des services : RPE Itinérant, Bâtiments, Espaces Verts et Promotion du Territoire. Participation au suivi d'HGN sur la fin du cuivre sur la Haute-Garonne.

Extranet de la CCF : ajouts d'utilisateurs supplémentaires simultanés pour un fonctionnement plus optimal.



Poursuite du déploiement du Plan de sécurisation de la CC du Frontonnais inclus dans le Pack relais du **Programme France Relance volet Cyber Sécurité piloté par l'ANSSI**. Lancement de la cartographie applicative et de la PPSI. Les actions finalisées sur l'année sont "Définir et appliquer un processus d'effacement sécurisé des disques durs", "Formaliser et appliquer la procédure d'arrêt d'urgence", "Définir, formaliser et tester la stratégie et les procédures de reprise d'activité".

RGPD : phase d'audit/reprise de l'existant avec la société DPO consulting.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

AMÉLIORATIONS ET MISE À JOUR DES DONNÉES TERRITORIALES

L'année a été marquée par un important travail de structuration et d'enrichissement de notre base de données territoriales (BDT), essentielle pour la gestion et la planification de la CCF.

Principales réalisations :

• **Gestion de la voirie et signalisation** : finalisation de l'inventaire de la signalisation routière verticale (panneaux de signalisation) gérée par nos services.

• **Collecte des déchets** : Une nouvelle application informatique a été créée (GEO PAV) pour le service de collecte afin de gérer l'emplacement des points d'apport volontaire (colonnes enterrées, abris-bacs pour biodéchets et verre). Les informations sont ensuite mises à disposition sur le site web.

• **Mise à jour des données eau** : L'intégration de nouvelles données sur l'adduction en eau potable (AEP) a été mise en pause cet été ainsi qu'à l'automne afin de mener un travail approfondi de vérification et de correction des données existantes. L'opération a été réalisée en collaboration avec le Syndicat Mixte de Production d'eau Potable des Vallées du Girou de l'Hers de la Save et des Coteaux de Cadours - Unité Hers Girou.

• **Contrôle des documents d'urbanisme** : Une procédure de validation rigoureuse a été instaurée pour s'assurer de l'absence d'erreurs dans les données numériques des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) avant de les intégrer à notre système de cartographie (GEO). En effet, le rapport du validateur du Géoportail National de l'Urbanisme n'est pas complet.

ENRICHISSEMENT DES DONNÉES DISPONIBLES

La BDT a été enrichie de

nombreuses informations, offrant une vision plus complète du territoire :

• **Projet GPSO-LGV** : Ajout des éléments clés du projet de ligne à grande vitesse, incluant l'axe, les talus, les viaducs et les tunnels.

• **Viticulture** : Intégration des parcelles viticoles de VINOVALIE, des chais privés et du périmètre de l'AOP Fronton.

• **Données géographiques avancées** : Ajout de la carte hydrogéologique de la Haute-Garonne, et mise à disposition du modèle numérique de terrain (représentation du relief), complétant les courbes de niveau déjà disponibles (altitude variant de 78 m à 249 m).

La force de notre BDT réside dans la grande diversité des sujets qu'elle couvre, touchant à la fois les compétences communales et intercommunales. Le nombre d'utilisateurs de ces données reste stable.

Le Service commun de Communication & Relations institutionnelles (2 agents / 1,1 ETP) :

- **Assure la visibilité externe et interne des actions** menées dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires ;
- **Facilite la participation des élus communautaires aux débats sur les grands enjeux territoriaux** grâce à la **veille sur les sujets stratégiques** et accompagne les élus, en collaboration avec les autres services, dans l'élaboration et la mise en place de nouveaux outils et programmes ;
- **Met en place différentes formes de consultation et participation citoyennes** (enquêtes, conférences, ateliers, débats etc.) sur les thématiques et les questions souhaitées par les élus.

REFONTE DU SITE INTERNET DE LA CC DU FRONTONNAIS

Le site internet de la CC du Frontonnais a été intégralement rénové. Le portail est désormais conçu comme un outil d'information et de services au bénéfice des usagers du territoire.

Opérationnelle depuis le mois de février 2024, la nouvelle plateforme offre une expérience utilisateur significativement améliorée et répond à toutes les exigences en matière d'accessibilité.

Ce projet a été réalisé sur une période de plusieurs mois et finalisé en partenariat avec l'agence toulousaine Cosiweb, pour un coût total de 15 490 € HT.



- **Accessibilité multi-support** : Optimisation de l'ergonomie pour assurer une consultation adaptative sur tous les supports numériques (PC, tablette, smartphone).
- **Navigation structurée** : Le menu de navigation a été clarifié et adapté aux différentes catégories d'utilisateurs (résidents, entreprises, touristes).
- **Conformité RGAA** : Le site respecte intégralement les normes du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), garantissant un accès non discriminatoire à l'information.
- **Accès aux services rapides** : Mise en place d'icônes et de raccourcis permettant un accès direct aux thématiques et informations clés.
- **Des modules interactifs permettant d'avoir des services ou des informations personnalisés** : Collecte des déchets (consultation rapide des jours de ramassage des déchets en fonction de l'adresse de l'utilisateur) - Réservation espace coworking (gestion de l'accès aux espaces et services de la Maison d'Economie du Frontonnais) - Intégration de l'outil externe (guide du tri, outil de recherche d'emploi France Travail)
- **Un agenda intégré du territoire** : Intégration d'un agenda recensant l'ensemble des animations et événements organisés sur le territoire.

LES AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION



INTRAMUROS : TOUT LE TERRITOIRE DANS VOTRE POCHE !

Répondant à la demande des élus communautaires, la CC du Frontonnais a fait l'acquisition en novembre 2022 de l'application mobile IntraMuros (accès et usage du service), service de communication et d'information municipale de type SAAS.

Valeur totale du contrat : 15 984 € TTC pour une période de 3 ans (2023-2025), soit 5 328 € par an.

Si la CC du Frontonnais est le titulaire du contrat, le service est géré de manière autonome par les communes qui décident seules des contenus et des fonctionnalités qu'elles souhaitent activer et des contributeurs qu'elles souhaitent associer (structures, associations, commerçants etc.). Devenue pleinement fonctionnelle le 1^{er} février 2023, l'application a été vite adoptée par les usagers.

Usages par les communes et la CC du Frontonnais

La plupart des communes s'en servent comme d'un canal privilégié d'informations municipales : 8 communes ont créé des profils complets (annuaires des services, services personnalisés) et 2 communes (Cépet et Gargas) n'ont pas activé le service. Certaines communes ont élargi l'accès aux associations et aux commerçants pour en faire un outil de communication territoriale.

La CC du Frontonnais s'en sert pour faire connaître les services communautaires aux usagers (collecte des déchets, Maison de l'économie, petite-enfance et jeunesse, services aux personnes) et pour recevoir les signalements des usagers (problèmes de voirie / déchets).

Usages par les habitants

Le service est apprécié par les habitants comme en témoigne le nombre d'abonnements aux notifications communautaires et municipales.

2 998	1 687	74
visites en 2024	abonnements	signalements en 2024
+ 21,7% par rapport à 2023		

(Les valeurs indiquent des tendances et des flux. Un même utilisateur peut télécharger et désinstaller l'application plusieurs fois, activer ou désactiver un service, etc.)



OPEN AGENDA DU FRONTONNAIS : L'AGENDA INTEGRE DU TERRITOIRE !

En vertu de la convention « Open Data » avec le Conseil Départemental de la Haute Garonne, la CC du Frontonnais bénéficie d'un profil subventionné sur la plateforme Open Agenda, outil de création française, largement utilisé par les établissements publics, les collectivités et les associations dans le domaine culturel et social notamment. Son caractère **collaboratif** et la possibilité de connecter des agendas pour en créer des **agendas communs** ou de récupérer sur son agenda des événements des agendas tiers explique largement son succès.

Le nouvel **Agenda du Frontonnais** agrège ainsi les agendas municipaux et il est à son tour agrégé par les agendas du Conseil Départemental et de ses partenaires. L'outil est intégré avec l'application **IntraMuros** et ainsi que le site internet (récupération automatique des informations diffusées).

#LE FRONTONNAIS SUR LES RESEAUX SOCIAUX

La CC du Frontonnais est présente sur deux réseaux sociaux adaptés à ses publics :



FACEBOOK
Canal d'information et d'échange avec le grand public
2 138 abonnés



LINKEDIN *
Canal d'information et d'échange avec les professionnels / entreprises
1 119 abonnés

*animé en partenariat avec le Service Développement Economique

Le projet de territoire du Frontonnais est une **feuille de route opérationnelle** qui porte la **vision stratégique partagée du territoire** focalisée sur les **objectifs prioritaires** : la préservation de la qualité de vie par un niveau satisfaisant d'accès aux services ; un aménagement de l'espace exemplaire ; l'impulsion donnée à l'activité économique ; des partenariats solides avec l'Etat et les autres collectivités au bénéfice du Frontonnais.

En **2019**, le Conseil communautaire a adopté un **premier projet de territoire** issu d'un travail de concertation collective. Le Conseil communautaire issu des élections de 2020 a souhaité **actualiser et approfondir les orientations et les programmes d'actions du projet initial**. Fruit d'un travail de réflexion et d'échanges qui a mobilisé les élus communautaires et municipaux, les agents des 10 communes et de l'intercommunalité et les habitants, un **projet de territoire approfondi et actualisé**, décliné sur **4 axes stratégiques**, a été adopté par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022.

Le **projet de territoire** est étayé par des **diagnostics thématiques** récurrents et décliné dans les **documents de planification** qui en sont la traduction opérationnelle concrète (PCAET, PLH etc.).

LE FRONTONNAIS VERT

Au cœur d'un Nord Toulousain transformé par la croissance démographique et par l'avancée de l'urbanisation, le Frontonnais doit préserver son identité rurale, viti-vinicole et son patrimoine naturel et architectural.

LE FRONTONNAIS ATTRACTIF

À la jonction des deux zones d'emploi les plus dynamiques d'Occitanie, le Frontonnais doit savoir consolider son attractivité pour attirer des entreprises innovantes et créatrices d'emplois.

LE FRONTONNAIS SOLIDAIRE

À l'heure où la proximité est le maître mot des services publics, le Frontonnais assure un égal accès aux services à tous ses habitants, en mutualisant les moyens entre communes là où c'est opportun.

LE FRONTONNAIS OUVERT

Au cœur d'un espace régi par de multiples interdépendances, le Frontonnais collabore avec ses territoires voisins au profit de ses habitants, des communes, des associations et des entreprises.

LE PROJET DE TERRITOIRE, SOCLE DES CONTRACTUALISATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Le projet de territoire est le socle des contrats signés par la CC du Frontonnais avec l'Etat (Contrat de Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), la Région (Contrat Territorial Occitanie, CTO), le Conseil Départemental de Haute-Garonne (Contrat de Territoire, CT), Toulouse Métropole et les EPCI voisins (partenariat du Nord-Toulousain).

Le Contrat de Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), outil d'action territorialisée et partagée en faveur de la transition écologique et de la cohésion sociale, répertoriant les engagements réciproques de **l'Etat**, de la CC du Frontonnais et de ses communes, a été validé par le Conseil communautaire réuni le 16 décembre 2021 et signé par le Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, et par le Président de la CC du Frontonnais.

Le Contrat de Projet 2022-2027 signé entre la CC du Frontonnais et le **Conseil départemental de la Haute-Garonne** le 15 juin 2022 est le cadre d'un partenariat renforcé, faisant converger les projets portés par la CC du Frontonnais et les priorités du Département.

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2024 élaborée à l'issue d'un travail de réflexion mené en 2021 qui a associé les élus et les techniciens communautaires et municipaux, la CTG 2023-2024 et son plan d'actions menées par la CC du Frontonnais et par les communes est un dispositif contractuel visant à maintenir et à développer les services aux familles grâce à un plan d'actions tenant compte des compétences et des champs d'intervention respectifs de la CC du Frontonnais et de ses communes membres. La CTG a été adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 15 décembre 2022.

Le Contrat Régional 2022-2028 avec la **Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (CTO)** a été approuvé par le PETR Pays Tolosan, dont la CC du Frontonnais est membre, dans la réunion du 8 septembre 2022 et par le Conseil communautaire dans sa séance du 15 décembre 2022. Le CTO constitue la « feuille de route stratégique » partagée entre le territoire couvert par le PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute-Garonne et la Région pour la période 2022-2028.

Le Partenariat territorial du Nord Toulousain consolide et facilite les coopérations entre les communautés de communes du Frontonnais, des **Hauts Tolosans** et du **Val'Aïgo** et **Toulouse Métropole**, notamment en matière de mobilité, de développement et attractivité, d'agriculture et alimentation, de tourisme et culture. La convention de partenariat a été signée le 7 avril 2023 à Boulac par Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, Jean-Paul Delmas, Maire de Grenade et Président de la CC des Hauts-Tolosans, Jean-Marc Dumoulin, Maire de Villemur-sur-Tarn et Président de la CC du Val'Aïgo et Hugo Cavagnac, Maire de Fronton et Président de la CC du Frontonnais.

En décembre 2021, après validation par le Conseil communautaire et signature par le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la CC du Frontonnais a été reconnue **périmètre de contractualisation avec l'Etat pour les programmes et les actions ayant trait à la relance et à la transition écologique**. Le Frontonnais a ainsi été confirmé comme territoire de projet faisant l'objet de programmes d'actions en faveur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale menés par l'EPCI et par ses communes avec le soutien de l'Etat.

Le Contrat de Relance de la Transition Ecologique, rebaptisé Contrat de Réussite de la Transition

Ecologique, représente l'outil contractuel explicitant les objectifs et les conditions de ce partenariat territorial et confirmant l'engagement des parties à mettre en œuvre le **programme d'actions**, déclinaison opérationnelle du **projet de territoire**, organisé en axes et orientations. Le CRTE est un outil vivant, dont les annexes sont actualisées chaque année afin de répertorier les crédits mobilisés dans l'année en cours et inventorier les projets ayant vocation à recevoir des financements dans l'année à venir.

Depuis sa signature, la CCF et ses communes ont inscrit 31 projets dans le CRTE.

AXES ET ORIENTATIONS DU CRTE

AXE 1 : Garantir un développement durable et de qualité

- Accueillir des nouvelles populations en assurant une gestion économe de l'espace
- Réduire la consommation énergétique (rénovations énergétiques, construction de bâtiments sobres) et consommer de façon durable (gestion sobre et efficace des ressources, recyclage)
- Encourager les mobilités actives
- Pratiquer un aménagement de l'espace exemplaire (combattre l'artificialisation des sols, sauvegarder le cadre naturel, préserver la biodiversité, etc.)
- Encourager l'agriculture respectueuse de l'environnement et les circuits courts
- Protéger la ressource en eau

AXE 3 : Consolider l'attractivité et le rayonnement territorial

- Attirer des entreprises créatrices d'emplois et des activités productives respectueuses de l'environnement et économes en foncier
- Encourager le développement des filières de formation
- Travailler en cohérence et en réciprocité avec la Métropole de Toulouse et les EPCI voisins
- Promouvoir activement le tourisme (mise en valeur du patrimoine naturel et du vignoble)
- Encourager le développement de l'emploi local (création d'espaces de coworking / solutions d'hébergement professionnel)
- Œuvrer pour la synergie entre l'emploi et les entreprises locales
- Soutenir la dynamique commerciale des centres-villes
- Encourager une mobilité respectueuse de l'environnement et faciliter les déplacements à l'intérieur du Frontonnais et vers les territoires voisins

AXE 2 : Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité

- Adapter et dimensionner l'offre de services publics aux besoins diversifiés et évolutifs des populations
- Exploiter les ressources et les compétences internes de façon optimale (recours opportun à la mutualisation des services)
- Mener une politique éducative du territoire riche et cohérente, fondée sur le dialogue et le partenariat entre les communes et la CCF
- Diversifier l'offre de services de santé et mener une politique de lutte contre la dépendance et l'isolement des personnes âgées, handicapées et isolées
- Assurer un accès général et équitable au numérique
- Renforcer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Encourager la convivialité génératrice de lien social (cadre urbain accueillant, création d'espaces, équipements publics sportifs et culturels)
- Associer les habitants et les acteurs du territoire à l'élaboration et la mise en œuvre des actions municipales et communautaires

LES MARCHÉS DE TRAVAUX

financés par le CCF et par les fonds de concours versés par les communes

À BOULOC

- CARREFOUR GIRATOIRE (Rte de Fronton - ZA Lafitte)
Société : Omni Travaux
Montant HT : 490 000 €
- CHEMINEMENT PIÉTONNIER (RD63 - Route de Villaudric)
Société : SPIE Batignolles Malet
Montant HT : 446 919 €

À GARGAS

- AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS (Ch. de Bourdicole)
Société : SPIE Batignolles Malet
Montant HT : 124 562 €

À Castelnau-d'Estrétefonds

- URBANISATION DE LA RUE DU CAPECH (RD29C)
Société : Eiffage Route Grand Sud
Montant HT : 683 809 €

À FRONTON

- URBANISATION DE LA RUE PIERRE CONTRASTY
Société : OMNI Travaux / Montant HT : 572 970 €
- AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS (Rue des Jardins)
Société : Eiffage Route Grand Sud / Montant HT : 136 655 €
- CHEMINEMENT PIÉTONNIER (Ch. de Capdeville)
Société : SPIE Batignolles Malet / Montant HT : 399 848 €

LES MARCHÉS DE FOURNITURES / SERVICES

- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION / GESTION DU MULTI-ACCUEIL ET DU RPE (Castelnau)
Société : Mutualité Française
Montant HT : 433 710 €

- COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ - TRAVAUX DE CONSTRUCTION RPE-LAEP (Boulloc)
Société : Bureau Veritas Construction
Montant HT : 3 285 €

- ETUDES ET ASSISTANCE - BILAN PROGRAMME PLH ACTUEL + RÉVISION
Société : HTC
Montant HT : 52 800 €

- MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION RPE-LAEP (Boulloc)
Société : Bureau Veritas Construction
Montant HT : 4 360 €

- ETUDE PROSPECTIVE - DÉFINITION D'UN PRÉ-PADD INTERCOMMUNAL
Société : SAS Citadia
Montant HT : 69 950 €

- ETUDE ET ASSISTANCE - ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE
Société : ITER Scop
Montant HT : 35 425 €

- MISSION DE DIAGNOSTIC - PROJET DE RÉHABILITATION ET/OU EXTENSION DE TROIS BÂTIMENTS (Castelnau et Fronton)
Société : Magnabal Architecte
Montant HT : 7 800 €

- CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION RPE-LAEP (Boulloc)
Société : Brail Architecte
Montant HT : 60 000 €

- ACQUISITION D'UN CAMION BENNE D'OCCASION
Société : SARL Locca
Montant HT : 280 000 €

- SIGNALISATION HORIZONTALE
Société : Mozerr Signal
Montant HT : 100 000 €

- SIGNALISATION VERTICALE
Société : Mozerr Signal
Montant HT : 50 000 €

- GESTION ET ANIMATION DES 4 CENTRES ANIMATION JEUNESSE
Société : LEC Grand-Sud
Montant HT : 446 327 €

02.

Un territoire attractif

Aménagement de l'espace

L'aménagement de l'espace concerne l'organisation globale du territoire considéré dans une perspective dynamique et envisagé sous l'aspect de l'utilisation des sols, de l'organisation du bâti, de la répartition des équipements et des différentes activités qui ont lieu à l'intérieur de son périmètre et en interaction avec les territoires voisins.

La mise en œuvre de la politique d'aménagement de l'espace de la CCF est assurée par deux services : l'instruction des autorisations liées au droit du sol et l'accompagnement des communes sur la planification et l'évolution des documents d'urbanisme.

Un territoire pluriel au cœur des dynamiques métropolitaines

Le Frontonnais regroupe à l'intérieur de son périmètre **plusieurs bassins de vie de proximité** résultant des traditions locales (agriculture, commerce etc.) et du biotope, articulés autour de **trois pôles complémentaires**, Castelnau-d'Estrétefonds, Fronton et Boulac, identifiés comme centres intermédiaires d'équipements et de services.

Espace périurbain dans l'aire d'influence de Toulouse et, sur sa porte nord, de Montauban, caractérisé à la fois par un bon accès aux services et par une importante mobilité pendulaire, le Frontonnais participe aux dynamiques territoriales régionales.

A un point nodal du réseau d'aires d'influence des villes moyennes au centre duquel se trouve l'aire de Toulouse, matérialisé par d'importants flux démographiques, économiques et de mobilité, le Frontonnais se situe à la jonction des **deux zones d'emploi les plus dynamiques** de la Région Occitanie, les zones de Toulouse et de Montauban, et sur l'**axe de mobilité Montauban-Toulouse**, identifié par l'Observatoire régional des transports Occitanie comme le second corridor de France après Aix-Marseille et le premier corridor de mobilité pendulaire d'Occitanie. Situé en partie dans l'**unité urbaine (UU) de Toulouse** à laquelle appartiennent 7 de ses 10 communes, le Frontonnais est un **territoire mi-urbain / mi-périurbain**, caractérisé par une variation de la densité urbaine et des espaces agraires valorisant le paysage.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DU NORD TOULOUSAIN



Le **syndicat du SCoT du Nord Toulousain** regroupe quatre communautés de communes, les Hauts Tolosans (1), le **Frontonnais (2)**, le Val'Aigo (3) et les Coteaux du Girou (4), soit **66 communes** sur une **superficie totale de 891 km²**.

Document de planification stratégique mis en révision le 21 juin 2018 après six années de mise en œuvre, le **syndicat mixte du SCoT Nord Toulousain poursuit ses travaux, ayant notamment pour objectif d'intégrer par anticipation les ordonnances issues de la loi ELAN modernisant le SCoT dans une version actualisée**.

Après un premier travail de mise à jour du Diagnostic et d'élaboration d'un pré-PAS, les travaux se poursuivent. L'étude sur le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) a été lancée, ouvrant la voie à la définition et à la consolidation de la stratégie économique du territoire Nord Toulousain.

La CCF, en tant que partenaire privilégié du SCoT, apporte la connaissance du territoire et l'expertise au bon avancement des travaux. Les élus du territoire ont été notamment mobilisés dans la préparation du **plan d'aménagement stratégique (PAS)** à l'échelle des 4 communautés de communes du Nord Toulousain, pour imaginer le territoire à 20 ans. Par ailleurs et conformément au Code de l'Urbanisme, le SCoT a fait l'objet d'une deuxième évaluation des dynamiques à l'œuvre et selon les indicateurs qu'il avait défini en juin 2024.

LE SCHÉMA D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV)

À la suite de la cession par la commune de Fronton, pour l'euro symbolique, d'un terrain destiné à l'aménagement d'une Aire Permanente d'Accueil des Gens du Voyage de 10 places, et grâce au soutien financier de l'État, les études opérationnelles se poursuivent pour faire émerger

le premier projet d'aire d'accueil sur le territoire du Frontonnais, permettant d'apporter une première solution d'accueil aux gens du voyage itinérants.

En matière de sédentarisation, le projet territorial, en cohérence avec le Schéma Départemental, prévoit d'apporter des solutions d'ancrage, notamment par l'édification de terrains familiaux locatifs. Ces réflexions s'inscrivent dans le temps et se poursuivent

pour mener à bien la création de ces terrains familiaux locatifs dans les communes identifiées au projet territorial. Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, en cours de révision, préconise de créer 20 nouvelles places-caravane en vue du franchissement du seuil de 5 000 habitants de Bouloc, en application de la loi Besson. Ces réflexions sont remises à jour avec la révision en cours du PLH.

ETUDE PROSPECTIVE – PRE-PADD

Officiellement lancé le 30 octobre 2024, le pré-projet d'aménagement et de développement durable (pré-PADD) intercommunal est mené conjointement avec les communes et les partenaires de l'EPCI. L'étude se donne l'ambition d'être de document-cadre des politiques d'aménagement du territoire. Au prisme d'une vision transversale et systémique, le pré-PADD doit permettre de « faire projet », inscrivant le Frontonnais dans de grandes dynamiques et transitions à l'œuvre. Afin de définir des objectifs stratégiques, préserver les équilibres et structurer le développement, le pré-PADD formalisera les enjeux, permettra de se projeter et définira des scénarios de développement prospectifs.

Les QUATRE OBJECTIFS de l'étude :

- Révéler une vision partagée du Frontonnais
- Sortir de l'approche réglementaire
- Privilégier une approche sensible du territoire
- Donner une place à l'urbanisme de projet

L'élaboration du pré-PADD s'articule en deux étapes : le **diagnostic stratégique et la définition de la trajectoire prospective**, prévues pour 2025. Le diagnostic vise à établir les fondements du projet et à en préciser les enjeux. La conception de scénarios d'aménagement permettra ensuite de formaliser une stratégie prospective pour le Frontonnais à l'horizon 2040.

PLANIFICATION TERRITORIALE DES ENERGIES RENOUVELABLES – ZONES D'ACCELERATION

Le 10 mars 2023, une loi fixant des objectifs d'accélération de la production des énergies renouvelables est venue instaurer la mise en place de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR). Cette mise en œuvre a été confiée aux communes, qui ont donc eu comme objectif de définir les secteurs où les EnR auraient vocation à s'implanter en priorité, après concertation avec la population et débat au sein de l'EPCI.

En 2023 et 2024, la majorité des communes ont

défini leurs ZAENR, dédiées au photovoltaïque en toiture, en ombrière ou encore au sol, à la géothermie, à la méthanisation ou encore à la biomasse. Le Comité Régional de l'Energie (CRE) a toutefois considéré que les ZAENR remontées n'étaient pas suffisantes pour garantir l'atteinte des objectifs fixés en matière de développement des énergies renouvelables dans la stratégie régionale.

Une nouvelle phase de définition et de remontée des ZAENR par les communes a été engagée avec un échéancier fixé à juillet 2025, date à laquelle la carte des ZAENR sera arrêtée par les services de l'État. À terme, ces zones pourront être intégrées aux PLU et serviront également à définir des zones d'exclusion.

ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE FRONTONNAIS



Forte de son partenariat tissé avec l'ADEME, la CC du Frontonnais fait désormais partie des 30 collectivités ou établissements publics d'Occitanie sélectionnés pour le déploiement d'une politique cyclable dans le cadre de l'appel à projet AVELO 3.

L'engagement des lauréats, chacun avec ses spécificités, confirme que le vélo est une solution de mobilité clé pour amorcer la transition écologique des déplacements quotidiens à la fois pour le loisir, que pour les déplacements utilitaires.

Le Frontonnais entame l'élaboration de son schéma directeur cyclable, qui permettra la réalisation d'aménagements continus, sécurisés et efficaces des déplacements en modes actifs, aussi bien au sein des

communes qu'en mailant le territoire d'itinéraires structurants, praticables par tous. Ce schéma directeur sera ainsi décliné dans un plan d'actions, assorti d'un plan pluriannuel d'investissements, qui mettra en œuvre la pratique cyclable du Frontonnais.

Les études relatives à l'élaboration du Plan vélo de la CC du Frontonnais ont été officiellement lancées le 7 novembre 2024. Une grande enquête mobilité étalée sur deux mois a démarré le 20 décembre afin d'identifier les pratiques, les usages et les freins à la pratique du vélo sur le territoire. Grâce à un minutieux travail de terrain et d'échanges avec les partenaires du projet et les communes du territoire, la phase de diagnostic a été engagée avant la fin de l'année 2024.

PROTOCOLE DE PARTENARIAT CCF – EPFO



En novembre 2024, la CC du Frontonnais a conclu un protocole de territoire avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO). Les deux parties ont convenu de s'associer pour une durée de 4 ans, dans le respect de leurs compétences respectives, afin de définir les grands principes d'action foncière à conduire sur le territoire.

L'EPF pourra apporter son concours à l'EPCI et à ses communes dans les champs suivants : Produire et réhabiliter les logements répondant aux besoins des territoires / Conforter l'attractivité économique / Contribuer à la résilience des territoires, à la prévention des risques et la préservation de l'environnement.

PARTENARIAT FORMALISÉ AVEC L'AUT

L'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse Aire métropolitaine (AUT) est une association de partenaires publics. Financée par fonds publics, l'AUT a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques. Elle intervient largement dans les territoires dans de multiples domaines (économie, mobilités, environnement, foncier, sociologie, habitat...).

De par son savoir-faire, ses champs d'expertise et ses missions, la CCF a souhaité rentrer dans les membres de l'AUT. Cette adhésion, qui s'inscrit dans un partenariat pluriannuel, permet à la CCF de bénéficier de cette ingénierie dans ses domaines de compétence et d'échanger autour des ressources de l'AUT.

Aussi, de par son rayonnement, l'AUT a vocation à organiser des échanges entre pairs, permettant d'enrichir les travaux et réflexions de chaque territoire.



INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme (AU) est composé de **6 agents**.

DÉMATÉRIALISATION / GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU) /PLATAU

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes sont en mesure de recevoir les **demandes d'autorisation d'urbanisme en format numérique**. Les communes de plus de 3500 habitants doivent également assurer leur **instruction sous forme dématérialisée**. Cette dématérialisation rend le service plus simple, plus transparent, plus efficace et plus rapide pour les usagers et pour les acteurs de l'instruction, collectivités et services de l'Etat.

Les applications **PLAT'AU** et **@CTES**, interconnectées pour les communes de la CC du Frontonnais, garantissent la fluidité de l'instruction dématérialisée des demandes. Elles assurent respectivement la télétransmission des décisions au préfet dans le cadre du contrôle de légalité, ainsi que la transmission des données à la fiscalité.

JURIDIQUE - FONCIERS - ACTES ADMINISTRATIFS

Reprise des voies de lotissement

Afin de veiller au **maintien de la qualité des équipements de voirie** dans le périmètre intercommunal, la CC du Frontonnais étudie la reprise des voiries structurantes et des réseaux des lotissements jugés d'intérêt communautaires. En 2024 : **17 lotissements terminés sont en instance d'analyse technique et administrative** préalable à une éventuelle reprise si les conditions sont réunies. **14 actes authentiques** en la forme administrative ont été publiés, dont 3 pour le Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours

Contentieux infractions au code de l'Urbanisme

13 dossiers ont été ouverts en 2024 : 5 dossiers concernent des clôtures sans autorisation et non régularisables, 1 dossier concerne une construction non-autorisée en zone agricole, 1 concerne la coupe d'arbres en espace boisé classé, 2 concernent des constructions de remblais modifiant l'insertion du projet, 2 concernent des constructions sans autorisation d'urbanisme et 1 dossier concerne une démolition d'un bâtiment protégé sans autorisation d'urbanisme.

Ces infractions ont fait l'objet d'une **transmission au service du Procureur**.

2 217
dossiers délivrés

704
contrôle de
conformité

65 %
des demandes
d'AU sont
dématérialisées

780
certificats
d'urbanisme

1 002
déclarations
préalables (DP)

395
permis de
construire (PC)

10
permis
de démolir (PD)

30
permis
d'aménager (PA)

LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) ET SUIVI DES LOGEMENTS AUTORISÉS

Le PLH de la CC du Frontonnais, en vigueur depuis 2018, est arrivé à son terme le 8 avril 2024. Les élus ont fait le choix de poursuivre le travail engagé relatif à la politique de l'habitat, en engageant un deuxième PLH pour les années à venir. Compte tenu de la durée des études, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur d'une prorogation de deux années du PLH actuel, qui a été accordée par le préfet de Département en janvier 2024. En attendant l'adoption de la révision de celui-ci, les objectifs du PLH sont reconduits jusqu'en avril 2026.

L'élaboration du nouveau PLH est l'occasion de réinterroger les ambitions de la politique intercommunale de l'habitat au regard de l'évolution du contexte territorial et de la législation en vigueur.

Document multipartenarial, il a été soumis à la contribution d'une trentaine de partenaires. Le nouveau PLH comprendra, selon les dispositions en vigueur :

- **Un diagnostic sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement**, analysant les différents segments de l'offre de logements privés et sociaux, individuels et collectifs, et de l'offre d'hébergement.
- **Un document d'orientation** comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme.
- **Un programme d'action détaillé** pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique. Pour chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique.

Le PLH définira aussi les conditions de mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier pour analyser les dynamiques et la conjoncture des marchés fonciers et immobilier, ainsi que l'offre foncière disponible.

Des échanges ont été menés avec chacune des communes de l'EPCI à la fin de l'année 2024, afin de co-produire les éléments du diagnostic.

A quoi sert le PLH?

- > Répondre aux besoins en logement et en hébergement
- > Favoriser le renouvellement urbain
- > Favoriser la mixité sociale
- > Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements

Le Porter À Connaissance (PAC) de l'Etat

Transmis par le préfet au début de l'élaboration du PLH, le PAC fournit le cadre légal, les données techniques (démographie, marchés du logement) et les résultats chiffrés attendus en matière de construction, de mixité sociale et de renouvellement du parc de logements.

Les objectifs généraux précisés par le PAC que le PLH devra suivre sont :

MAÎTRISER L'ACCUEIL DE LA POPULATION tout en s'appuyant sur une évaluation des besoins en logement afin d'assurer la diversification et la polarisation autour des centralités du territoire.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE FONCIÈRE qui intègre les nouvelles exigences de maîtrise de la consommation foncière.

AMÉLIORER, REMOBILISER ET RÉNOVER L'HABITANT ANCIEN et adapter / moderniser le parc de logement existant.

GARANTIR UNE OFFRE DE LOGEMENT

- > adaptée aux ménages à faibles revenus et aux publics prioritaires permettant un parcours résidentiel ;
- > adaptée aux autres besoins spécifiques.

ANIMER ET ÉVALUER l'avancée du Programme Local de l'Habitat.

L'avancement de la révision du PLH

Lancés le 3 octobre 2024, les travaux de révision du PLH ont officiellement engagé la définition de la feuille de route pour la stratégie Habitat de la CC du Frontonnais sur les six prochaines années.

Les premières étapes ont porté sur le bilan final du PLH précédent et sur le diagnostic du futur PLH. Dans un souci de cohérence et d'optimisation, ces deux documents ont été élaborés conjointement, avec des travaux qui se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année 2024.



Le bilan final 2018-2023

Sur les 12 actions du PLH : 2 ont un bilan positif, 7 ont un bilan mitigé et 3 ont un bilan en décalage avec les objectifs fixés. Le bilan final démontre que la plupart des actions ont été menées, partiellement ou complètement mises en œuvre.

Le PLH affiche un **bilan plutôt encourageant notamment sur le volet quantitatif lié à la production de logements**, même si l'on observe de très fortes disparités entre les communes.

En revanche, certains sujets récoltent un bilan positif sans réellement avoir fait l'objet d'une stratégie intercommunale, souvent par effet

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : UNE PRIORITÉ DU TERRITOIRE

Pour répondre aux besoins de rénovation énergétique des logements et faciliter la mise en relation des habitants avec les entreprises locales capables d'accompagner la réalisation de leurs projets, la CC du Frontonnais organise depuis 2023 le Salon de la rénovation énergétique et

conjuncturel. L'attractivité toujours plus forte du territoire, en lien avec la proximité de la métropole toulousaine et le cadre de vie, fait de la dynamique de logement et du marché foncier un enjeu important de maîtrise par la politique de l'habitat.

Ce bilan relève des enjeux particuliers, dans la perspective du prochain PLH :

- > Attractivité résidentielle forte mais devant apporter une réponse globale à tous les besoins
- > Approfondissement de la connaissance des profils socio-démo-économiques de la population
- > La poursuite et l'intensification des actions relatives à l'amélioration de l'habitat
- > Garantir une offre mixte et diversifiée du parc social
- > Renforcer le pilotage du PLH pour la bonne mise en œuvre

Le diagnostic du futur PLH

La lecture globale des enjeux à l'échelle communautaire s'appuie sur les principes suivants :

- > L'attractivité résidentielle et le peuplement du territoire
- > Le parc de logement et son utilisation
- > La production de logements et la maîtrise foncière
- > Les différents marchés du logement
- > Le logement et l'hébergement des publics spécifiques

Les travaux de la révision du PLH se poursuivront jusqu'en 2025 pour redéfinir les orientations et un programme d'action.

de l'adaptation de l'habitat. Après une première édition couronnée de succès, la deuxième se tiendra en mars 2025. Organisé sur une journée complète, ce salon fédère le tissu économique local et les partenaires institutionnels afin de fournir une information fiable, pertinente et personnalisée sur les bénéfices de la rénovation énergétique, l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que sur les opportunités de financement.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 72 %** des actifs travaillent en dehors du territoire Les dynamiques démographiques et résidentielles révèlent une forte polarisation exercée par Toulouse Métropole, notamment en matière de flux pendulaires.
- + 1,7 % par an** la croissance démographique, portée principalement par le solde migratoire, est très dynamique, mais légèrement en-deçà du scénario initialement fixé dans le PLH.
- 64 %** des emménagements sont des ménages qui n'habitaient pas la CCF : l'attractivité est portée par des ménages qui vivent sur les territoires voisins.
- 55 %** des arrivants s'installent dans un logement locatif.
- + 3,3 % par an** de la part des + de 75 ans : une croissance des seniors deux fois plus élevée que la croissance démographique.
- 62 %** des ménages sont éligibles au logement social : des signes de fragilité socioéconomique (1 attribution pour 7 demandes : une pression de la demande en logement social importante)
- + 27 %** une hausse des prix des appartements depuis 2018 (+16% pour les maisons)
- 82 %** des logements sociaux engagés sur les 3 polarités
- 73 %** de propriétaires

LE PERMIS DE LOUER



Lancé le 3 octobre 2024, le dispositif « Permis de Louer » comporte deux régimes : la déclaration de mise en location et l'autorisation préalable de mise en location.

Le dispositif, opérationnel depuis 2022 avec une délégation de la CC du Frontonnais aux trois communes volontaires, Fronton, Boulac et Saint-Sauveur, permet de suivre l'état du parc locatif et, le cas échéant, d'intervenir sur des

logements indécents proposés à la location. La contractualisation avec la CAF renforce cette démarche partenariale au service de la politique de l'habitat.

L'année 2024 a été marquée par le premier bilan de mise en œuvre du Permis de Louer. Il a fait l'objet d'un premier avenant, prolongeant son application au-delà de la durée initialement prévue, en cohérence avec la prorogation du PLH de deux années.

À noter qu'à partir du 1er janvier 2025, la mise en location de logements classés G au DPE sera interdite.

70
dossiers instruits
en 2024

dont **34 déclarations**
de mise en location
et **36 autorisations**
préalable

GESTION DU DOMAINE PUBLIC (GDP)

La CC du Frontonnais assure le traitement des permissions de voirie et des déclarations de travaux, la préparation des arrêtés de circulation pour le compte des communes et des avis pour accès à la voie publique et raccordement au réseau pluvial dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

Les permissions de voirie

En 2024, toutes les tranchées effectuées sur notre réseau et ayant fait l'objet d'un arrêté de circulation ont été soumises au contrôle, incitant les entreprises à améliorer la qualité de leurs prestations et limitant ainsi les risques de déformations différées, préjudiciables pour la sécurité des usagers et coûteuses pour la collectivité. Depuis que ces contrôles sont effectués, aucune reprise de tranchées n'a été faite aux frais des collectivités.



Les déclarations d'intention de travaux (DICT)



Les avis d'urbanisme

Le service rédige les réponses aux différentes demandes d'autorisations de droit des sols (PA, DP, PD, CU). Il donne un avis sur les conditions d'accès à la voie publique, ainsi que sur les caractéristiques techniques de la voirie et de ses dépendances, du réseau pluvial, des espaces verts et des conditions de collecte des ordures ménagères.



Les arrêtés de circulation

A la demande des communes, qui ont **conservé la compétence** en matière de police de circulation et de stationnement, le service peut préparer les arrêtés de circulation.

Cette activité menée pour le compte de **9 communes** offre une cohérence et une visibilité sur l'ensemble du territoire, permettant de connaître le planning précis des interventions sur la voirie communale et donc d'effectuer les contrôles nécessaires assurant la qualité des travaux. La commune de Fronton rédige elle-même ses arrêtés et les communique à la CCF pour être intégrés dans le circuit des contrôles.



Les boucles de comptage

Ce dispositif permet de contrôler la vitesse sur un secteur en particulier à la demande des communes, de la police ou de la communauté de communes afin d'envisager des installations d'aménagement de sécurité ou de prévoir l'entretien de la chaussée si besoin.

Les sites où sont positionnées les boucles de comptage varient entre les demandes des communes et les besoins de l'intercommunalité pour une étude sur de futurs travaux par exemple.



INTÉGRATION DE LOTISSEMENTS

En 2024, au regard du cahier de prescription pour le classement des voies privées, les travaux étant réalisés et conformes aux prescriptions, les voies d'un lotissement sur la commune de Gargas ont été intégrées.

L'ÉTENDUE DE LA VOIRIE

	Voirie communale		Voirie rurale	Place et Aire de stationnement	Piétonnier et Piste Cyclable
	Chemins	Rues			
Bouloc	21 420	7 340	11 645	14 155	2 625
Castelnau	43 650	5 192	14 180	14 380	960
Cépet	8 040	4 510	2 345	4 230	Non renseigné
Fronton	49 875	10 805	31 105	26 640	Non renseigné
Gargas	8 300	1 420	2 060	8 125	Non renseigné
Saint-Rustice	6 355	415	2 050	1 630	Non renseigné
Saint-Sauveur	9 210	7 680	6 685	14 290	1 195
Vacquières	22 830	1 635	13 575	3 570	Non renseigné
Villaudric	13 815	1 075	5 765	6 693	255
Villeneuve	11 745	2 080	10 240	8 615	Non renseigné
TOTAL CCF	195 240	42 152	99 650	102 328	5 035

SCHÉMA DIRECTEUR VOIRIE

En 2024, **6 travaux de revêtements de voies ont été réalisés** : revêtement chemin Lestang (Bouloc), revêtement chemin Cahuzières (Cépet), revêtement rue Barry del Agnel et des Jardins (Fronton), revêtement chemin de Capdeville (Fronton), revêtement chemin de Tarda (Fronton), revêtement chemin de Sempès (Villeneuve-lès-Bouloc).



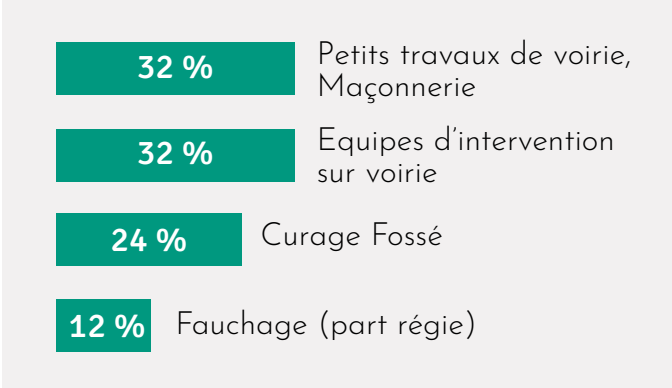
SERVICE ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DE SES DÉPENDANCES

NOMBRE D'AGENTS : 10

Interventions / Surveillance de réseau

Deux équipes de patrouille relèvent et rectifient les anomalies constatées sur le réseau routier et ses dépendances.

Interventions les plus courantes : rebouchage de trous sur les chaussées, réparation de signalisation endommagée, mise en sécurité des administrés, taille de la végétation.



Technique du point-à-temps

La préparation des supports, notamment le reprofilage de la voirie en GE (Grave Emulsion), est réalisé par nos équipes, le prestataire n'intervenant que pour la partie revêtement (colle et gravillonnage). Cette organisation permet un gain de productivité, une qualité et une durabilité accrue dans le temps des travaux réalisés. Ce poste est primordial dans l'entretien de notre parc routier.

Fauchage

Le service est assuré, suivant le secteur, par un prestataire et par les agents de la CCF qui disposent de deux tracteurs-épareuses.

Fauchage réalisé en régie : Castelnaud-Estrétefonds, Gargas, Saint-Rustice, Saint-Sauveur et Villeneuve-lès-Bouloc.

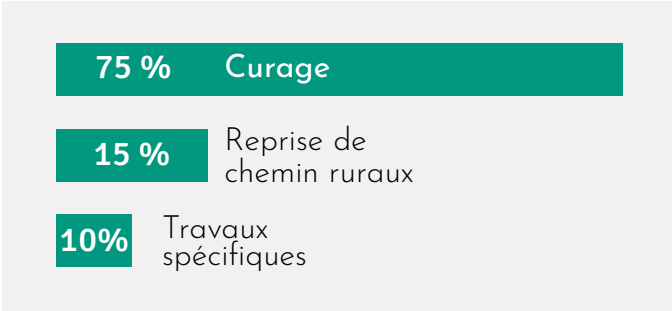
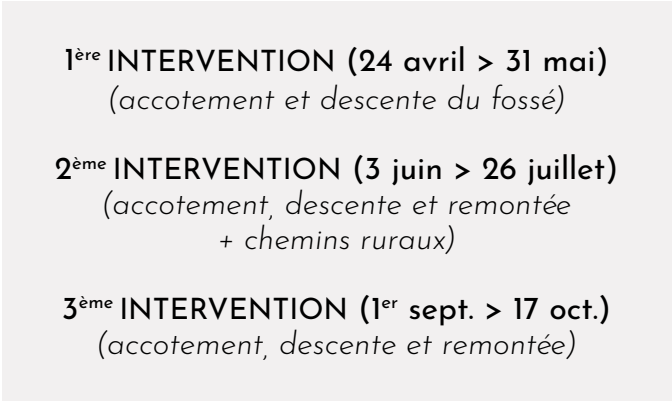
Fauchage effectué par un prestataire : Bouloc, Cépet, Fronton, Vacquiers et Villaudric.

Interventions Pelle

Le service est assuré par une équipe de 2 ou 3 agents en fonction de la quantité et du linéaire de la voie en question.

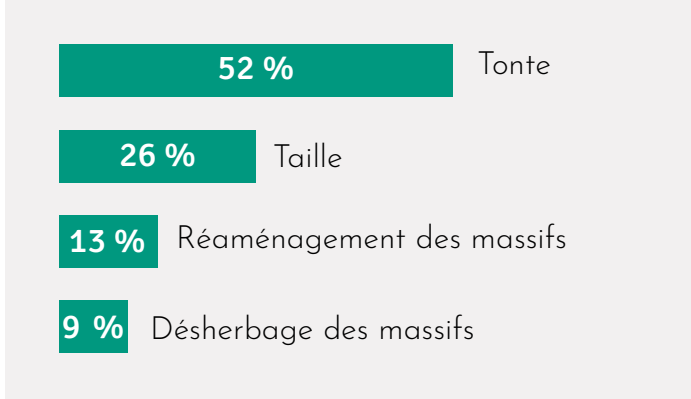
Un relevé sur terrain est réalisé en fin d'année afin de faire ressortir les priorités de curage de l'année suivante. Les interventions sont réalisées sur l'ensemble de la voirie possédant des fossés sur une périodicité d'environ 2 à 8 ans suivant les émissaires.

Cette activité prend en compte en priorité le curage des fossés sur les différentes voies en gestion, la reprise des chemins ruraux en O/20, ainsi que diverses missions spécifiques (enlèvement de dépôts sauvages, dérasement des banquettes de la voie pour permettre de chasser l'eau des routes, changement des buses traversantes sous chaussées communales).



SERVICE ESPACES VERTS

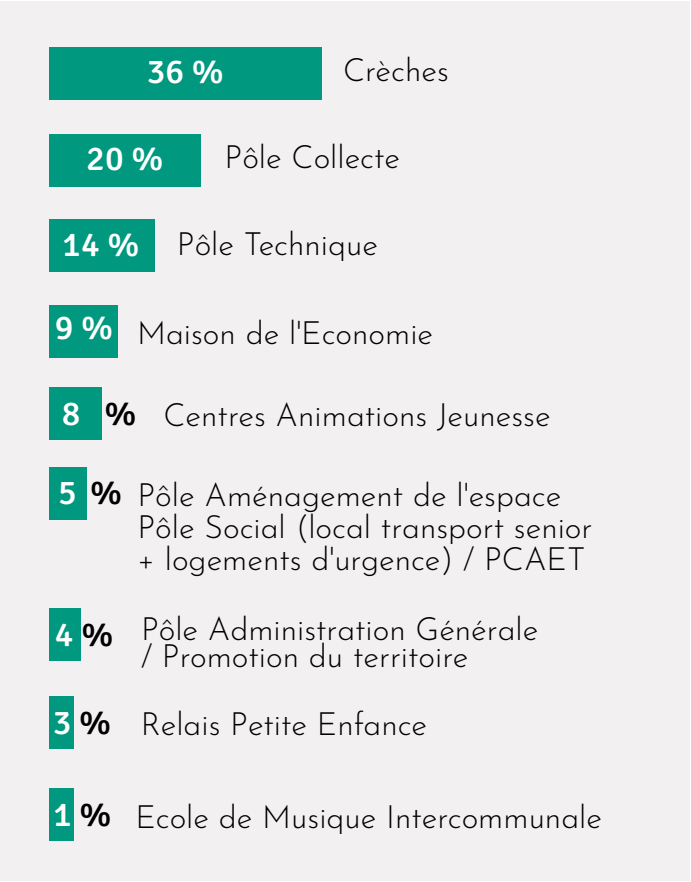
NOMBRE D'AGENTS : 9



SERVICE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS / LOGISTIQUE ÉVÉNEMENTS

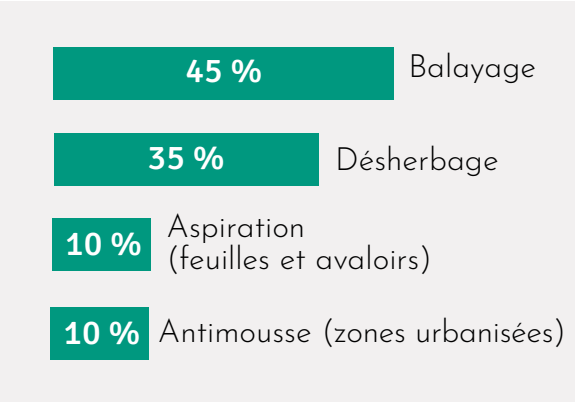
NOMBRE D'AGENTS : 2

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX



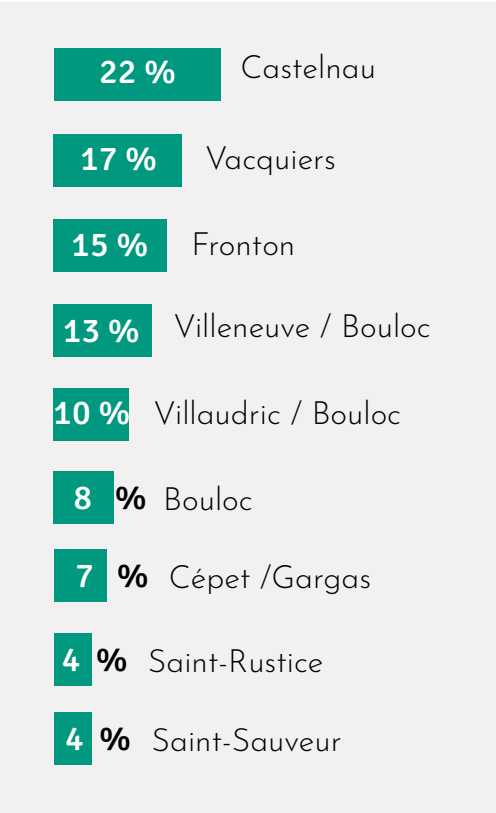
SERVICE SALUBRITÉ

NOMBRE D'AGENTS : 6



SERVICE ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES

NOMBRE D'AGENTS : 2



A ce jour, la CC du Frontonnais compte 139 km de chemins de randonnées, y compris les liaisons entre communes.

L'OFFICE DE TOURISME, VITRINE DU PATRIMOINE LOCAL



L'Office de Tourisme du Vignoble de Fronton (OTVF) est une association loi 1901, administrée par un conseil d'administration composé de 18 membres et présidée par un président élu parmi ses membres. Le service est assuré par trois ETP mis à disposition par la CC du Frontonnais. La convention d'objectifs et de financement conclue en 2021 pour une durée de 5 ans entre la CC du Frontonnais et l'OTVF fixe les engagements réciproques, les modalités de gestion et de partenariat, ainsi que les objectifs en matière de développement touristique pour le territoire.

Le territoire d'intervention de l'OTVF couvre les 20 communes du vignoble de Fronton (dont 11 se situent dans le Tarn-et-Garonne), ainsi que Cépet, Gargas et Saint-Sauveur. Le public est accueilli toute l'année, du mardi au

samedi, à la Maison des Vins et du Tourisme, installée au Château Capdeville, bâtiment municipal mis à disposition par Fronton.

Chaque été, un agenda estival est édité pour présenter les activités proposées par l'OTVF, les communes et leurs partenaires, dont Les Buissonnières, animation phare au cœur du vignoble avec ses marchés gourmands. L'OTVF organise aussi des visites guidées et des animations dans les domaines viticoles, telles que les balades sous les étoiles ou Bienvenue au chai des vigneron.

Une boutique de produits locaux et de souvenirs, vitrine du savoir-faire du territoire, complète l'offre proposée aux visiteurs, aux côtés de l'espace dédié aux vins.

Un service public avec des missions **obligatoires**... et facultatives !

- **Accueillir le public et gérer l'information**
- **Commercialiser la destination** (visites, produits touristiques, boutique)
- **Coordonner les professionnels et les acteurs locaux du tourisme**
- **Développer l'attractivité du territoire et son offre touristique,**
- **Promouvoir et valoriser les atouts du territoire et du Vignoble de Fronton,** destination labellisée **Vignobles et découvertes (Renouvellement du label vignobles et découvertes en 2025),** en partenariat avec les acteurs du Conseil départemental de la Haute Garonne et de la Région Occitanie.
- **Développer le tourisme d'affaires et événementiel** (location de salles de réunions)
- **Gérer des équipements collectifs et venir en appui d'ingénierie pour les communes**

LES SENTIERS DE RANDONNÉES, 150 KM DE DÉCOUVERTE

La CC du Frontonnais met en valeur les sentiers existants sur plusieurs communes afin de créer un véritable réseau intercommunal et valoriser le patrimoine local bâti et paysager, les produits du terroir et le vignoble.

- **2015/2016**
Création, aménagement et balisage de 10 boucles de randonnée pédestre
- **Octobre 2015**
Première édition du "Mois de la Rando" : événement sur 4 week-ends comprenant plusieurs animations autour de la randonnée et du vignoble (balades musicales, nocturnes, animations oenogastronomiques...)
- **2017/2018**
Création de deux Vitirandos à Vacquiers et Fronton / Création du livret jeu / Création, aménagement et balisage du réseau intercommunal de randonnée pédestre
- **Novembre 2019**
Création du Topoguide
- **Décembre 2020**
150 kms de sentiers de randonnées, 6 éditions du Mois de la Rando, 30 000 topoguides distribués et plus de 5 000 téléchargements sur Visorando depuis 2017
- **Août - Septembre 2022**
Dans le cadre du festival Saveurs et Senteurs (août), balade nature organisée par Haute Garonne Tourisme (septembre). Plus de 1000 téléchargements sur les applications de randonnée en 2022
- **NOUVEAU AVRIL 2023**
Le Printemps de la rando - Première édition
3 balades / 69 participants
- **En 2024**
Nouvelles éditions du Mois de la Rando (4 balades thématiques / 210 participants) et du Printemps de la Rando (3 balades thématiques / 128 participants)

Labellisation du circuit de Fronton comme la toute première Oenorando® du département. Cette marque déposée par la FFRandonnée identifie les itinéraires pédestres qui valorisent les domaines viticoles d'une AOP.



L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU FRONTONNAIS (EMIF)

L'EMIF est un établissement d'enseignement spécialisé à vocation éducative ouvert à tous les musiciens en herbe ou confirmés du territoire, de 4 à 77 ans. Elle accueille les élèves sur deux sites : Castelnau-d'Estrétefonds et Fronton.

Administrée par la CC du Frontonnais, elle s'appuie sur une équipe de 14 professeurs qualifiés pour dispenser un enseignement de qualité, conforme aux schémas pédagogiques nationaux et départementaux.

Offre pédagogique

> **Eveil musical** (à partir de la moyenne section) : initiation ludique aux sons, aux rythmes et aux instruments de musique.

> **Parcours Découverte Instrumentale** (CP ou CE1) : découverte de 13 instruments sur 1 an pour une année enrichissante et un choix éclairé de l'instrument de prédilection.

> **Cursus complet** (à partir de

7 ans) : ce cursus comprend l'apprentissage d'un instrument, la formation musicale, le chant choral et la pratique collective.

Pratique collective et partenaires privilégiés

La pratique collective est un élément central de l'Emif, avec **12 ateliers** (guitares, harmonie junior, musiques traditionnelles, musiques actuelles, etc.) et un **orchestre symphonique de 35 élèves musiciens**. L'association des élèves et parents (La Majeur !) contribue activement à la vie musicale de l'école (sorties concerts, sorties pédagogiques, bourse aux méthodes).

Un partenariat privilégié avec l'**Orchestre d'Harmonie du Frontonnais** (OHF) offre aux élèves des classes de vents et de percussions une opportunité de pratiquer la musique en amateur dans un ensemble local de proximité, avec un répertoire spécialement adapté.

231 élèves

76 %

taux de réussite au Brevet Musical Départemental

Objectifs

- > Former des musiciens autonomes, amateurs ou préprofessionnels
- > Développer la créativité et l'expression musicale
- > Favoriser la pratique collective et les échanges entre musiciens
- > Contribuer à la vie musicale du territoire de l'Intercommunalité



Séance découverte - Février



Concert des ateliers - Mai



Journée portes ouvertes - Juin

LA MAISON DE L'ECONOMIE – ESPACE DE COWORKING DU FRONTONNAIS

Installée au 14 Grande Rue, en plein centre-ville de Castelnau-d'Estrétefonds, la Maison de l'Économie du Frontonnais accueille le service développement économique, dont la mission est d'accompagner les entreprises dans leurs projets. Elle propose également un espace de coworking composé de 18 postes en open space (non équipés d'ordinateurs), d'un bureau privatif et d'une salle de réunion pouvant accueillir 8 à 10 personnes.

L'année 2024 a marqué la première année de fonctionnement de cet espace, porté par une dynamique positive grâce à une fréquentation en hausse et une communauté de coworkers active et motivée. Après une forte utilisation initiale de l'open space du rez-de-chaussée, la fin d'année a vu croître les réservations de la salle de réunion et du bureau privatif, illustrant la diversification des usages et l'adaptation des services aux besoins des utilisateurs.

UN TRAVAIL EN RÉSEAU

À raison d'une conférence ou d'une session de formation par mois, la Maison de l'Économie du Frontonnais, sous l'impulsion des clubs d'entreprises du territoire, CEF et REESO, accueille des événements gratuits ouverts à toutes les entreprises de la CC du Frontonnais. De nombreuses thématiques sont abordées par des experts : cybersécurité, finances, management, RSE, etc.

Pour accompagner les entreprises dans leurs recrutements, la CCF, en partenariat avec France Travail, met également à disposition les locaux de la Maison de l'Économie pour organiser des sessions de recrutement collectif. Plusieurs employeurs ont bénéficié de ce dispositif en 2024.

NOUVEAUTE 2024

Un bureau double est proposé en location mensuelle à 500 € HT (600 € TTC) depuis l'automne.



81 utilisateurs
dont une cinquantaine
très réguliers

9 000€
recettes location des
espaces

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) constitue un outil réglementaire qui vise à **limiter le développement excessif des panneaux publicitaires afin de conserver le cadre de vie rural**, en conformité avec les nouvelles dispositions issues de la loi Grenelle II.

NOUVEAUTE 2024 : Le Conseil communautaire a délibéré en vue d'une refaction de 50% du barème de leur taxe pour les enseignes dont la surface cumulée est comprise entre 12 et 20m². 28 sur 109 redevables en ont bénéficié.

1 600 m²
d'enseignes
supprimées

218 000 €
recettes
complémentaires

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AMBITIEUSE

DE BELLES PERSPECTIVES
POUR L'EXTENSION DE LA ZONE
EUROCENTRE

La révision attendue des statuts du syndicat
Eurocentre

Le syndicat Eurocentre a adopté ses statuts révisés le 4 avril 2024. Conformément à la loi NOTRe de 2015, le nouveau texte transforme Eurocentre en syndicat à la carte, instaurant la parité entre ses trois membres : la CC du Frontonnais, compétente en matière d'aménagement et de gestion de la zone d'activités et de son extension, la Région Occitanie, cheffe de file en matière de développement économique, ainsi que le Conseil départemental de la Haute-Garonne, responsable de la voirie départementale. Le projet d'extension de la zone économique, désormais inscrit explicitement dans les statuts, se voit ainsi consolidé.

Lors de sa réunion du 4 octobre 2024, le comité syndical a élu Mme Sandrine Sigal, maire de Castelnau-d'Estrétefonds et vice-présidente de la CC du Frontonnais en charge du développement économique, à la présidence du syndicat.

L'extension de la ZA Eurocentre, identifiée
comme Projet d'envergure régionale

Tout au long de l'année 2024, la CCF a mobilisé ses partenaires, les acteurs économiques et, en premier lieu, la Région Occitanie pour obtenir l'inscription du projet d'extension d'Eurocentre au SRADDET en tant que projet d'envergure régionale.

Cette inscription, désormais acquise, est déterminante : elle permet d'exclure 60 % de la surface de l'extension des objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'échelle locale, garantissant ainsi la faisabilité du projet.



Réunion en septembre 2024 avec les
adhérents du club REESO

REQUALIFICATION, DENSIFICATION,
AMÉLIORATION

Le cas pratique de la ZAE : Les Carolles à
Villaudric

Depuis 2021, la commune de Villaudric et la CC du Frontonnais suivent attentivement la zone d'activités des Carolles dont l'évolution présente plusieurs signaux d'alerte (dépôts de matériaux, cessations d'activité). Une étude de requalification confiée à l'ATD a été présentée fin 2023.

Avec ses 6 hectares et un faible taux d'occupation, cette ZAE représente une opportunité dans un contexte de pénurie foncière. En avril 2024, la CC du Frontonnais a délibéré pour engager des acquisitions foncières et immobilières, en vue d'une requalification globale alignée sur les besoins et la stratégie territoriale. La commune de Villaudric a transféré son droit de préemption urbain à la CC pour faciliter ces démarches.

En 2024, plusieurs actions ont été menées : mobilisation de la Région Occitanie et de l'agence AD'OCC pour étudier le recours au fonds friche ; rencontres avec les propriétaires pour identifier leurs projets et encourager la valorisation des biens ; analyse des DIA avec appui juridique.

La CC poursuit ses engagements en respectant les fondamentaux : adéquation à la demande des entreprises, densité et optimisation foncière, vision globale par opérations d'ensemble, soutenabilité financière et faisabilité juridique et opérationnelle.

LA ZAE Château d'Eau à Vacquiers

La ZAE Château d'Eau à Vacquiers accueille 17 entreprises sur 6,1 ha. En 2024, Virginie Clavel, maire de Vacquiers, et Sandrine Sigal, vice-présidente de la CC du Frontonnais en charge du développement économique, ont rencontré les entreprises de la zone afin d'identifier des pistes d'optimisation du foncier (bâtiments ou terrains inoccupés, espaces de stockage et stationnement) et d'inventorier les besoins en signalétique et éclairage public. La CCF s'est engagée à réaliser ces améliorations.

LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZAE LA DOURDENNE RALENTI PAR LA
DETECTION D'UNE ZONE HUMIDE RÉGLEMENTAIRE

La 1^{ère} mission du service développement économique consiste à gérer et créer du foncier et de l'immobilier économique.

Le projet d'extension sur 2ha de la ZAE de la Dourdenne est engagé depuis 2020.

En 2023, l'étude Dossier Loi sur l'Eau en application stricte de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, a révélé la présence d'une zone humide. Bien que le site ne présente sur le plan pédologique comme sur le plan de la végétation aucune réalité fonctionnelle, des mesures de réduction de l'impact et de compensation ont dû être mises en place.

L'année 2024 a été consacrée à l'énoncé, par les services de la Police de l'Eau, des mesures à déployer. Les travaux de compensation conduits fin 2024 ont consisté à :

- > Restaurer des fonctions écologiques d'une ancienne zone humide (1200 m²)
- > Planter des arbres pour renforcer les fonctions de la ripisylve du ruisseau de verdure
- > Engager une gestion écologique des abords du cours d'eau sur près de 4000 m.

Pour l'aménagement de l'extension, le dossier de consultation des entreprises de travaux a été finalisé fin 2024,



Figure 1 : Plantations en berge

pour un début des travaux en mai 2025.

De par cette situation, le projet d'extension accuse un retard de 36 mois.

NOVEMBRE 2024

Première édition du
Forum Création & Reprise
d'entreprises



Plus de cinquante porteurs de projets de création ou reprise d'entreprise ont été accueillis

sur les stands des partenaires (banques, avocats, experts-comptables, CCI, CMA, BGE, ADIE, France Travail, Région Occitanie, etc.) réunis pour le premier Forum Création & Reprise d'entreprise organisé par la CC du Frontonnais. Ils ont bénéficié de conseils personnalisés, découvert les opportunités de financement et échangé avec des acteurs clés de l'écosystème local.

Les projets présentés, à tous stades de maturité, ont mobilisé des expertises variées, des conseillers BGE pour l'émergence d'idées aux avocats pour la définition des statuts. La diversité des projets (camion à pizza, plateforme de cybersécurité, transport frigorifique, maîtrise d'œuvre, salon esthétique...) illustre le dynamisme et la richesse du tissu économique local.

LE MÉTHANISEUR :
UN PROJET CONCERTÉ
POUR DES RETOMBÉES
LOCALES

Le projet de méthaniseur de la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF), engagé depuis 2019 dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), se précise. S'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire, l'unité transformera les déchets en ressources vertes (biogaz, digestat, CO biogénique) destinées au territoire.

En pilotant ce projet, la CCF s'assure, avec ses partenaires, de retombées locales directes : production d'énergie verte, autoconsommation, et valorisation des intrants organiques pour le secteur agricole.

RDV ENTREPRISES

Des rencontres individuelles entre le Président et des entreprises du territoire sont régulièrement organisées (8 rencontres ont eu lieu en 2024).

Ces rencontres permettent de comprendre les dynamiques économiques dans lesquelles évolue chaque entreprise. Elles permettent également d'identifier les besoins plus spécifiques en lien avec les problématiques d'aménagement et d'équipement des zones sur lesquels la CC du Frontonnais peut avoir un levier d'action comme par exemple, la sécurisation d'une traversée de voie.

LES CLUBS D'ENTREPRISES



Deux clubs structurent et animent le tissu économique du Frontonnais à travers des actions complémentaires.

> REESO: orienté vers l'emploi, la découverte des métiers et la promotion du territoire nord-toulousain pour valoriser son dynamisme économique et ses besoins en mobilité. Il agit également sur des thématiques environnementales comme la recyclerie, le jardin nourricier et l'économie circulaire (dont l'EIT).

> Le Club des Entrepreneurs du Frontonnais: anciennement « Club des Entreprises », il a changé de nom pour refléter sa mission principale :

accompagner les dirigeants. Ses actions incluent le mentorat à la création d'entreprise (programme Ody'CF), des matinales de formation et des rencontres thématiques.

Les deux clubs remplissent des rôles clés et complémentaires dans l'animation, avec pour enjeu d'améliorer leur collaboration.

Pour encourager la coopération, la CCF a conditionné une partie de la subvention (1 500 € sur 6 500 €) à la réalisation d'actions communes. La CCF entretient un dialogue régulier avec ces acteurs.

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ACCORDEE AU SYNDICAT DES VIGNERONS

Le Syndicat des Vins enregistre une baisse de ses ressources à cause de fortes baisses de production.

Les années 2021 et 2023 ont connu une forte baisse de production liée aux aléas climatiques et sanitaires (-52 % en 2023 par rapport à la moyenne des dernières années), entraînant une diminution des cotisations et un impact significatif sur le budget du syndicat. Le déficit prévisionnel pour 2024 s'élève à 48 587 €.

Pour soutenir le syndicat dans cette période difficile, la CCF a accordé une aide exceptionnelle de 10 000 €.

ZAE LAFITTE : AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE

Afin de sécuriser l'entrée et la sortie sur la RD4 dont le trafic ne cesse d'augmenter, la CC du Frontonnais a fait réaliser un giratoire facilitant l'accès de la Zone d'activités Economiques de Laffite.

Ce carrefour permettra également la réalisation d'un projet d'extension de la zone d'activité actuellement en cours d'étude.

DES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS LÉGITIMES DU FRONTONNAIS

LA CCF SENSIBILISE LA CCI AUX ENJEUX DU FRONTONNAIS

Le 18 septembre 2024, la CC du Frontonnais a accueilli la Commission Aménagement de la CCI Toulouse au Château Capdeville. Cette rencontre a permis de présenter les missions de la CCI, les enjeux fonciers et projets de la CC du Frontonnais, ainsi que de donner la parole aux entreprises locales via leurs clubs.

Objectif : sensibiliser la CCI aux besoins économiques du territoire et en faire un relais actif dans son rôle de personne publique associée à l'élaboration des documents de planification.

LE COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI NORD HAUTE-GARONNE



Pour renforcer la coopération entre les acteurs, la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a renouvelé la gouvernance territoriale du service public de

l'emploi en créant les comités locaux pour l'emploi. La Haute-Garonne en compte quatre. Présente le 19 décembre 2024 lors de l'installation du comité local pour l'emploi du nord du département, la CC du Frontonnais s'est engagée activement dans cette dynamique partenariale.

ATELIER ECO-CONCEPTION POUR SENSIBILISER LES ENTREPRISES



Répondant à l'invitation de la CC du Frontonnais, Cécile Picollet (programme Occimore) a animé un atelier sur l'écoconception à destination des entreprises du territoire. Conçu sous forme de jeu de mise en situation, l'animation a permis aux participants d'identifier leurs leviers d'action pour concevoir des produits à moindre impact environnemental.

03.

Un territoire solidaire

Conseillère numérique



Afin d'accompagner les habitants du Frontonnais dans la transformation numérique des services publics, le Conseil communautaire de la CC du Frontonnais a décidé par délibération no. 21/048 du 15 juin 2021 la création d'un poste de conseiller numérique pour une durée de deux ans, prolongé pour trois ans (2023-2026). Le Conseiller numérique offre un accompagnement individuel et de groupe (ateliers) vers l'autonomie des usagers des services publics dématérialisés.

Ses principales missions sont de :

- Familiariser aux usages quotidiens du numérique
- Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens, avisés et écologiques
- Accompagner les différentes catégories de public (senior, jeune, demandeurs d'emploi etc.) dans la montée en compétences numériques.

Financement du programme

En vertu de la Convention signée avec la Caisse des Dépôts le 25 juin 2021, la CC du Frontonnais a reçu une subvention de 50 000 € sur 24 mois. En 2023, ce soutien financier a été renouvelé pour une période de 3 ans pour un montant total de 42 500 € (17 500 € pour la 1^{ère} année, 12 500 € pour la 2^{ème} année, 12 500 € pour la 3^{ème} année).

Un service professionnel, sûr et gratuit...

Laurie Selve occupe depuis le 1^{er} septembre 2021 le poste de conseillère numérique. Elle a suivi une formation obligatoire certifiante de 350 heures, prise en charge par l'Etat et délivrée par AFPA Toulouse, centrée sur la consolidation des compétences numériques, la familiarisation avec la réglementation en matière de protection des données personnelles et les méthodes et les techniques d'accompagnement vers un usage en autonomie de publics très divers.

L'accès aux services proposé par la Conseillère numérique est sécurisé, pour le bénéficiaire et pour l'accompagnateur, grâce à l'utilisation du mandat Aidant Connect, qui instaure un cadre légal pour les démarches réalisées pour autrui. Le Service CONUM a été habilité Aidants Connect, à la fin de l'année 2022.



Equipée d'un ordinateur portable avec écran complémentaire pour les usagers, d'un téléphone portable avec connexion internet, d'un scanner portatif et d'une imprimante, la conseillère propose un soutien de proximité entièrement gratuit sous forme d'accompagnement téléphonique ou accueil à la permanence, dans les communes ou à domicile (usagers à mobilité réduite). En collaboration avec les CCAS, les Médiathèques, les Services Enfances des communes ou le CAJ, elle organise aussi des ateliers thématiques pour des publics spécifiques.

... sur l'ensemble du territoire !

La conseillère numérique dispose d'un espace dédié au Château de Capdeville de Fronton qui accueille aussi d'autres services au public, notamment la permanence de la Direction des Finances publiques. Elle intervient aussi en itinérance sur l'ensemble du Frontonnais sur la base d'un planning convenu avec les communes, en fonction des besoins formulés par les communes.

494
personnes
accompagnées
+ 3 % cf 2023

1 521
accompagnements
depuis 2021

28
ateliers organisés
(134 participants au total)

60 ans
âge moyen

LE SERVICE PETITE ENFANCE

Les structures multi-accueils : un mode d'accueil flexible

Le multi-accueil est une **structure mixte qui propose un accueil régulier de type crèche à temps partiel ou complet** (de 1 à 5 jours par semaine) et un **accueil occasionnel de type halte garderie** (accueil ponctuel de courte durée ou en fonction des disponibilités).

La CC du Frontonnais dispose de **3 structures multi-accueils** situées à Bouloc (gérée par l'association Babillage - 22 places), à Castelnau-d'Estrétefonds (DSP à la Mutualité Française - 50 places) et à Fronton (gestion directe - 45 places). Elle propose également 16 places au multi-accueil Babilou Les Coccinelles, situé sur la zone Euronord de Bruguères, et 17 places au multi-accueil Babilou Graine d'éveil, situé sur la zone Eurocentre de Castelnau-d'Estrétefonds.

150
places au total

Les admissions sont prononcées après avis de la commission intercommunale d'attribution des places en structures multi-accueils de la CC du Frontonnais selon plusieurs critères, à savoir :

→ **Lieu de résidence de la famille**
(exclusivement sur le territoire)

→ **Présence d'un frère ou d'une soeur**
dans la structure

→ **Date de pré-inscription sur la liste d'attente**

→ **En fonction de la répartition des places par groupe d'âges**

TABLEAU DES DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DES PLACES

	Nbre de demandes reçues	Nbre (%) de demandes satisfaites et acceptées après commission	Nbre de propositions refusées (par les familles)	Nbre de demandes non satisfaites après commission
Bouloc	35	14 (40 %)	5	16
Castelnau	47	24 (51 %)	4	19
Cépet	15	10 (67 %)	/	5
Fronton	27	15 (56 %)	2	10
Gargas	5	3 (60 %)	/	2
Saint-Rustice	5	1 (20 %)	2	2
Saint-Sauveur	15	3 (20 %)	2	10
Vacquiers	3	2 (67 %)	/	1
Villaudric	11	8 (72 %)	/	3
Villeneuve	11	10 (91 %)	/	1
TOTAL CCF	174	90 (52 %)	15	69

Sur les 15 propositions refusées par les familles, 7 l'ont été car la famille a souhaité faire garder son enfant par une assistante maternelle, 5 par une micro-crèche/MAM et 3 l'ont refusé pour des raisons personnelles.

Les Relais Petite Enfance (RPE)

Les RPE sont des **lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance**. Les animateurs des RPE conseillent les parents sur les différents modes de garde des enfants. Les RPE constituent aussi un point d'accueil pour les assistantes maternelles et les enfants qui leur sont confiés, organisant rencontres et ateliers ludiques.

La CC du Frontonnais compte aujourd'hui **4 RPE** : Bouloc, Castelnau-d'Estrétefonds, Fronton et un RPE itinérant, situé à Cépet, pour les assistantes maternelles et les familles des communes de Cépet, Gargas, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villaudric et Villeneuve-lès-Bouloc.

NOMBRES D'ASSISTANTES MATERNELLES (AM)

	Bouloc	Castelnau	Fronton	Itinérant	TOTAL
Agréées	28	51	40	60	179
En activité	25	50	29	42	146
Fréquentant le RAM	23 soit 92 % des AM en activité	39 soit 78 % des AM en activité	18 soit 63 % des AM en activité	25 soit 60 % des AM en activité	106 soit XX % des AM en activité
Nbre enfants accueillis	189	148	81	105	523
Formations	/	18	13	10	41
Nbre de familles ayant contacté le RPE	52	64	49	NC	165
Nbre d'agrément	92	104	167	138	501

La CC du Frontonnais poursuit son engagement en faveur de l'accueil des jeunes enfants

→ Crèche intergénérationnelle à Cépet

La CC du Frontonnais a acquis 30 places supplémentaires dans la future crèche intergénérationnelle, adossée à l'EHPAD Les Serpolets de Cépet. L'ouverture est prévue en 2026, offrant une réponse innovante aux besoins des familles et favorisant les liens entre générations.

→ Nouvel espace pour le Relais Petite Enfance et le LAEP à Bouloc

La construction d'un nouvel espace a été validée afin d'accueillir le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP). L'actuel site étant trop exigu et inadapté, ce projet permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de dégager de la place pour créer des places supplémentaires dans le multi-accueil Babillage de Bouloc.

→ Attractivité des métiers de la petite enfance

Pour fidéliser et attirer les professionnels au sein des structures collectives, la CC du Frontonnais a décidé, à compter du 1er décembre 2024, une revalorisation pérenne de 100 € nets mensuels pour chaque agent à temps complet. Cette mesure sera partiellement compensée par le versement d'un « bonus attractivité » par la CAF.

Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), un accueil gratuit, anonyme et sans inscription

Le Lieu Accueil Enfants Parents est un **espace itinérant** qui accueille librement les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...). **L'accueil est assuré par une éducatrice de jeunes enfants et par une psychologue** en alternance une semaine sur deux.

65 familles ont été accueillies au LAEP dont 29 nouvelles, ce qui représente 96 parents différents, 66 enfants ayant entre 0 et 3 ans et 13 enfants ayant entre 4 et 6 ans. La fréquentation est en hausse sur Bouloc et Fronton et stable sur Cépet. **En moyenne, 6 familles et 7 enfants sont présents sur chaque temps d'accueil.**

LE SERVICE JEUNESSE

Le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), à destination des jeunes de 11 à 17 ans

Les 4 CAJ de la CC du Frontonnais (Bouloc, Castelnau-d'Estrétefonds, Fronton et Villaudric) sont des **structures d'animation agréées par la Direction départementale de la Cohésion Sociale** qui interviennent sur les temps des vacances et les temps périscolaires.

La **gestion** des quatre structures est **déléguée** à l'association Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud (LEC Grand Sud).

22

jeunes en situation de handicap accueillis en 2024

432

jeunes accueillis + 20 % par rapport à 2023

13.2

ans âge moyen en 2024

FRÉQUENTATION EN PÉRIODE SCOLAIRE (effectif moyen par jour)

	VENDREDI		MERCREDI		SAMEDI	
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
B	7	9	34	16	28	10
C	3	7	30	8	20	4
F	7	11	34	11	28	6
V	2	8	34	9	/	/

Les principales actions menées

- Soirée d'échanges et d'expérimentation d'outils de sophrologue
- Matinée au poney-club de Carmatran
- Spectacle de Noël suivi d'un repas partagé

Les différents temps d'accueil

- Période scolaire
 - les temps d'accueil : défis culturels, bivouacs, projet numérique, projet apiculture, ateliers couture, jeux de société, activités sportives, cirque
 - les passerelles enfance : création d'un spectacle de théâtre sur le harcèlement, jeux sportifs, projet vidéo
 - les passerelles collèges : ateliers divers (numérique, vie sexuelle et affective, harcèlement), construction d'hôtels à insectes, dessins
- Vacances scolaires
 - les séjours d'été : Castello d'Empuriès en Espagne, Rocamadour et Entre Terre et Mer à Banyul
 - les chantiers : création de marionnettes, sécurité routière, embellissement de l'espace public, construction boîte à livres, construction d'un livret prévention numérique
 - les sorties et animations ludiques : escalade, escape room, laser game, booling, karting, journée à Toulouse, Aqualand, base de loisirs Monclar de Quercy, Wake paddle

FRÉQUENTATION EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRE (effectif moyen par jour)

	JUILLET		AOÛT		AUTOMNE	
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
Bouloc	18	26	12	18	9	27
Castelnau	18	25	12	20	9	28
Fronton	18	25	12	21	9	19
Villaudric	18	13	2	11	9	12

	FIN D'ANNEE		HIVER		PRINTEMPS	
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
Bouloc	2	14	10	24	10	24
Castelnau	4	10	10	22	10	13
Fronton	7	6	10	18	10	19
Villaudric	2	4	10	13	10	14

NOUVEAUTÉ

En 2024, des CAJ itinérants à Cépet, Vacquiers et Villeneuve-lès-Bouloc ont été expérimentés durant les vacances scolaires (automne, juillet, printemps) sur une période d'une semaine.

Au total en moyenne / par jour, 30 jeunes ont été accueillis à Cépet, 35 à Vacquiers et 17 à Villeneuve-lès-Bouloc.

SERVICE AIDE À LA PERSONNE

Le Portage des repas, une action en faveur du maintien à domicile

La CC du Frontonnais assure sur l'ensemble des communes, 7J/7, le portage des repas à domicile à destination des **personnes âgées de plus de 65 ans, en situation de handicap ou isolées, pour des besoins occasionnels ou réguliers.**



25 976 repas livrés + 0.25 % par rapport à 2023



6,29 € prix du repas

BILAN REPAS LIVRÉS

	Nbre de repas en moyenne par jour	Nbre de bénéficiaires en moyenne
Bouloc	19	16
Castelnau	18	13
Cépet	6	8
Fronton	31	24
Gargas	/	/
Saint-Rustice	/	/
Saint-Sauveur	7	7
Vacquiers	4	4
Villaudric	13	10
Villeneuve	3	3
TOTAL CCF	101	85

Le Transport seniors

La CC du Frontonnais facilite les déplacements sur le territoire des personnes âgées de plus de 65 ans grâce à un service gratuit de Transport Seniors. Ce service est proposé du lundi au vendredi pour des trajets courts et occasionnels sur l'ensemble des dix communes, mais également hors du territoire, pour des consultations médicales spécifiques (radiologie notamment) quand le périmètre est exceptionnellement étendu aux communes limitrophes.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
12	5	2	21	0
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
0	0	1	4	3

TYPES DE DÉPLACEMENTS

Courses	Marché de Fronton	Club du 3 ^{ème} âge	Banque Alimentaire	Médical (sur le territoire)
484	329	253	21	628
Divers (banque, coiffeur)	Pharmacie	Maison des solidarités	Médical (hors du territoire)	Mobibus (hors du territoire)
147	22	3	17	/

Les hébergements d'urgence

Les hébergements d'urgence, accueillent pour une durée temporaire, toute personne et/ou famille en situation d'urgence soudaine remplissant l'un des 3 critères d'attribution : incendie ou dégât des eaux survenu dans le logement occupé, rupture conjugale et/ou familiale soudaine ou violences familiales.

Un appartement est réservé pour répondre aux situations de violence intra-familiales. Une participation symbolique financière est demandée aux bénéficiaires de ces logements selon leur niveau de revenus.

16	3 mois	5
demandes accordées sur les 17 soumises	durée moyenne d'occupation des hébergements	hébergements à Fronton (3), Bouloc (1) et Castelnau (1)

48
bénéficiaires

2 598
demandes individuelles
+ 10 % par rapport à 2023

1 904
déplacements
+ 52 % par rapport à 2023

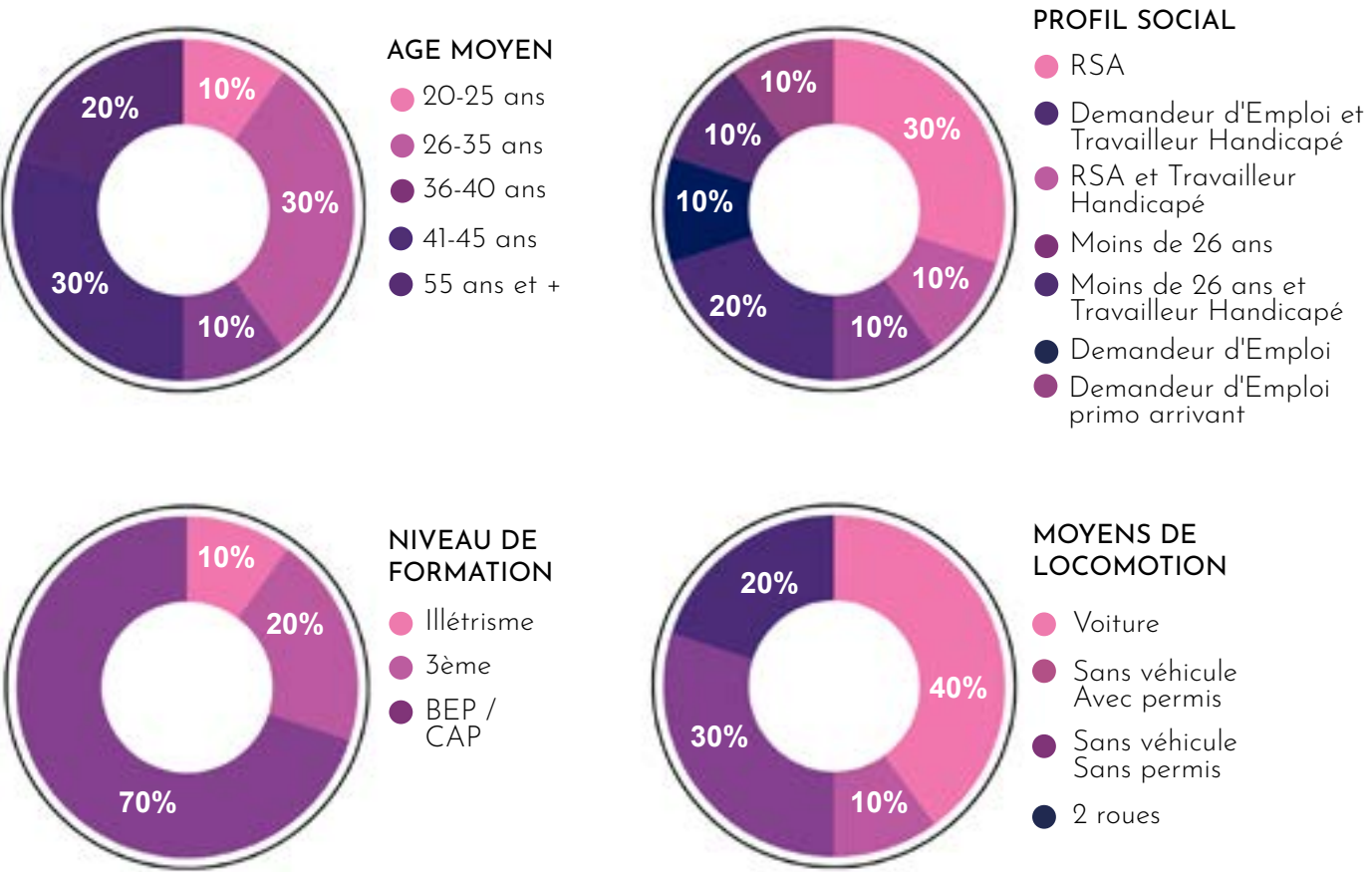
Le chantier d'insertion, un dispositif d'insertion sociale et professionnelle

Le chantier d'insertion permet d'embaucher sous contrat d'insertion des personnes en difficulté afin de développer leur employabilité. Les salariés du chantier d'insertion réalisent pour les dix communes membres de la CC du Frontonnais des travaux d'utilité publique dans des domaines variés tels que les espaces verts et l'entretien des bâtiments.

Parallèlement à leur activité professionnelle, les salariés du chantier d'insertion bénéficient d'un suivi social et professionnel par l'organisme spécialisé Vidéo 3/4.

PROFIL DES SALARIÉS

10 salariés (10 hommes / 0 femmes) ont été accueilli en 2024 (cf. 12 hommes et 2 femmes en 2023). 2024 marque la plus faible fréquentation du chantier depuis que le dispositif est géré par la CC du Frontonnais.



4 SORTIES POSITIVES

MOTIF DE SORTIE	DÉTAIL DE SORTIE
CDD 6 mois	Agent des Services Techniques - Mairie de Saint-Sauveur
CDI	Ouvrier polyvalent - ESAT ELISA 31 Pechbonnieu
Contrat apprentissage	Commis de cuisine - Restaurant le Galichon Bruguières
CDI	Ouvrier polyvalent - ESAT ELISA 31 Pechbonnieu

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 PAR LE CHANTIER D'INSERTION

BOULOC	Désherbage du cimetière, rond-point Intermarché et taille des haies de l'ancien stade	Enlèvement de lierre au cimetière
	Débroussaillage + taille des haies des jardins solidaires et du vieux stade	
CASTELNAU	Projet développement durable plantation d'arbres	
	Débroussaillage des abords du cimetière et des jardins partagés	
CÉPET	Désherbage et taille des haies du cimetière	
	Débroussaillage cimetière, abords du stade et local technique	
GARGAS	Taille des haies du cimetière, tennis, école et désherbage du cimetière	
	Mairie : pose de grillage anti pigeons, nettoyage haute pression de la cour, application d'une lasure sur les boiseries extérieures et taille de la haie	
	Mise en peinture de poteaux et jardinières de la Mairie, nettoyage haute pression du terrain de tennis	
SAINT-RUSTICE	Réfection de la cantine scolaire et du hall d'entrée	
	Taille des haies du cimetière, désherbage et taille des haies de la Mairie	
SAINT-SAUVEUR	Préparation des supports et mise en peinture de la salle de pause du local technique et d'un bureau	Débroussaillage complexe sportif
	Réfection des bornes incendie et application d'un crépi sur les murs extérieurs d'un bureau et du réfectoire	
VACQUIERS	Entrée du parc : piquetage des piliers et réparation avec des briques Toulousaine	
	Ponçage et mise en peinture porte d'accès et volets de la Médiathèque et de la Mairie	
VILLAUDRIC	Réfection de salles de classes	Désherbage du cimetière
	Préparation des sols pour plantation d'arbres, pose de bâches et petites plantations	
VILLENEUVE-LÈS-BOULOC	Débroussaillage salle des fêtes, city park, bois du 8 mai et église	

04.
Un territoire
d'avenir...

Gestion et valorisation des déchets

Le service Gestion et Valorisation des déchets possède un effectif de **24 agents**, placés sous la responsabilité de la responsable du pôle. Le service est en charge de la **collecte des déchets et de la mise en œuvre d'actions de prévention auprès des usagers** du territoire.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Un PLPDMA visant à réduire les déchets a été adopté le 8 juin 2022.

Objectifs à atteindre	2010 (année de référence)	Objectif 2025	Objectif 2030	Bilan 2020
-13 % d'ici 2025 - 15 % d'ici 2030	504	438	428	524

La collecte des ordures ménagères OM

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte ou en apport volontaire par 5 camions (dont un équipé d'une grue) soit en bacs individuels ou en bacs de regroupement (impasses, lotissements, groupe d'habitations isolées, immeubles collectifs) et en colonnes enterrées.

Elles sont collectées une fois par semaine (C1) en BOM (camion benne à ordures ménagères) du lundi au vendredi, excepté les métiers de bouche et certains collectifs, collectés deux fois par semaine (C2). Le camion équipé d'une grue collecte deux fois par semaine (C2) les ordures ménagères des colonnes enterrées.

TOTAL DES OM COLLECTÉES

	2022	2023	2024
TONNAGE	6 197	5 847	5 714
RATIO (kg/hab)	228	211	202
EVOLUTION DU RATIO	- 6,58 %	- 8 %	- 4,45 %

202 kg
par habitant

La collecte sélective

Les emballages à recycler (hors verre) sont collectés par deux camions en porte à porte et en apport volontaire (dont un équipé d'une grue) du lundi au vendredi. Un camion (affecté également à la collecte des ordures ménagères) collecte chaque vendredi le tri sélectif. Les tournées sont organisées pour être collectées chaque 15 jours (collecte en C 0.5) en alternance semaine paire / impaire. Seules les colonnes enterrées sont collectées deux fois par semaine.

TOTAL DES EMBALLAGES COLLECTÉS

	2022	2023	2024
TONNAGE	1 311	1 357	1 461
RATIO (kg/hab)	48	49	52
EVOLUTION DU RATIO	- 3 %	+ 3,5 %	+ 3,92 %

51 kg
par habitant

La collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire par un prestataire privé. Le parc de colonnes à verre, renouvelé dans le cadre du plan de relance fin 2016, comprend 105 colonnes en 2024. Un Appel A Projet (AAP) avec CITEO a été signé pour développer le parc. 20 colonnes aériennes supplémentaires ont été déployées en fin d'année en 2024.

821
tonnes collectées
+ 11 % par rapport
à 2023

TOTAL DES MATÉRIAUX TRIÉS ET RECYCLÉS (kg/habitant)

	2023	2024	Evolution N+1
Papiers / cartons	28,34	34,28	+ 21 %
Plastiques	6,16	6,18	+ 0,32 %
Emballages métalliques	2,28	2,05	- 10 %
Verre	26,64	29,07	+ 9 %

La collecte des encombrants

La CC du Frontonnais a mis en place un service exceptionnel de **collecte** pour les gros encombrants. Cette collecte, réalisée par un prestataire privé, est organisée **une fois par trimestre**, sur inscription des particuliers auprès du pôle Environnement, en indiquant la nature précise des déchets à enlever. Le tonnage collecté est de **35,6 tonnes soit 90,28 kg/utilisateur**.

393
bénéficiaires

La collecte des déchets verts

Un service de collecte des déchets verts en porte à porte existait sur deux communes de l'ancien SIVOM du Girou (Cépet et Saint-Sauveur). Ce service a été maintenu lors de l'intégration de ces communes à la CC du Frontonnais. Les déchets verts sont désormais collectés par un prestataire privé (la **prestation facturée aux deux communes concernées**).

86
tonnes collectées

La collecte se déroule sur inscription en mairie, le premier mercredi du mois, de mars à novembre. Les déchets verts sont ensuite **acheminés vers la plateforme de compostage ROM** à Bruguières pour y être traités.

TOTAL DES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS

	2023	2024	Evolution N+1
Cépet	29	39	+10 %
Saint-Sauveur	48,2	47	- 1,16 %
TOTAL	77,2	86,08	+ 8,84 %

La collecte des textiles

Les Textiles, Linges, Chaussures (TLC) sont collectés en apport volontaire par l'association Le Relais 81.

30
bornes

99,7
tonnes collectées
- 5,6 % cf 2023

La collecte des cartons professionnels

Dans le but de valoriser une partie des déchets produits par les professionnels, la CC du Frontonnais a mis à disposition des bennes sur trois communes (Bouloc, Castelnau, Fronton), leur permettant de déposer les cartons d'emballages en vue du recyclage.

TONNAGE DE CARTONS ONDULÉS COLLECTÉS

	2023	2024	Evolution N+1
Bouloc	8,6	10,5	+ 23 %
Castelnau	29,7	22,5	- 24 %
Fronton	15,7	16,8	+ 7 %
TOTAL	54	50	- 7,6 %

La collecte des pneus

Les pneus étant refusés en déchèteries, la CC du Frontonnais met à disposition de ses administrés une benne pour jeter les pneus au pôle Exploitation Voirie situé 4 impasse de l'Abbé Arnoult. Ils doivent avoir été déjantés au préalable.

Location de bennes à déchets verts et gravats

En 2024, la société de location de bennes FERVERT assure la prestation de livraison et de collecte de bennes auprès des particuliers. Les particuliers contactent directement la société pour réserver les bennes. La CCF prenant financièrement le traitement des gravats et des déchets verts à son compte.

Les déchèteries

L'accès des déchetteries est gratuit et réservé exclusivement aux ménages. Les habitants de la CCF peuvent apporter leurs déchets dans les vingt déchetteries gérées par DECOSET (valeur 2024).

L'accès est réservé aux particuliers possédant un véhicule léger avec remorque ou un fourgon d'une largeur inférieure à 2,25 m et d'un poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes. Depuis le mois de mars 2024, le pass déchetterie est obligatoire pour accéder à toutes les déchetteries du réseau DECOSET. Il est réservé aux particuliers qui peuvent le demander directement sur le site de DECOSET, à l'adresse : <https://decoset.fr/pass-decheterie/>

Les colonnes enterrées

Les élus de la Communauté de communes ont souhaité la mise en place de colonnes enterrées dans les centres-villes des communes dans un souci de salubrité publique (intégration paysagère, odeurs et présence de bacs sur la voie publique). Ainsi, plusieurs communes ont validé l'implantation de colonnes enterrées sur leur territoire. Ce dispositif continuera à se développer.

La gestion des biodéchets (déchets alimentaires)

Conformément à la loi AGECL (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020, le tri des biodéchets à la source est devenu obligatoire à partir du 1er janvier 2024. Afin d'anticiper cette obligation, la CCF a lancé dès octobre 2023 une phase d'expérimentation du tri des biodéchets alimentaires auprès des particuliers, pour une durée de 15 mois. Cette expérimentation s'est terminée le 31 décembre 2024.

La collecte des biodéchets alimentaires est effectuée par le prestataire CLER VERTS qui assure également le traitement par méthanisation (procédé de décomposition de la matière fermentescible en l'absence d'oxygène : anaérobie).

Des bacs ont été mis en place pour les particuliers n'ayant pas la possibilité de pratiquer le compostage par manque de place ainsi que pour les cantines scolaires :

ABRIS-BACS POUR LES PARTICULIERS : 20 abris-bacs pour les particuliers ont été installés sur le territoire. Des réunions publiques se sont déroulées dans chaque commune pour informer les usagers. Les bioseaux ont été distribués prioritairement aux usagers des périmètres définis. Les personnes hors périmètre souhaitant participer à cette nouvelle pratique de tri ont également pu en bénéficier en devenant « foyers témoins ». Au total, 26 foyers témoins ont été recensés et ont partagé leur retour d'expérience, lequel s'est révélé positif. En 2024, 51 tonnes de biodéchets alimentaires ont été collectées.

BACS POUR LES CANTINES SCOLAIRES : 12 cantines scolaires du territoire de la CC du Frontonnais (Bouloc, Castelnau-d'Estrétefonds, Fronton, Saint-Sauveur, Villaudric, Villeneuve Les Bouloc et Cépet) participent à la collecte des biodéchets. En 2024, 42,18 tonnes ont été collectées.

Sensibiliser les citoyens

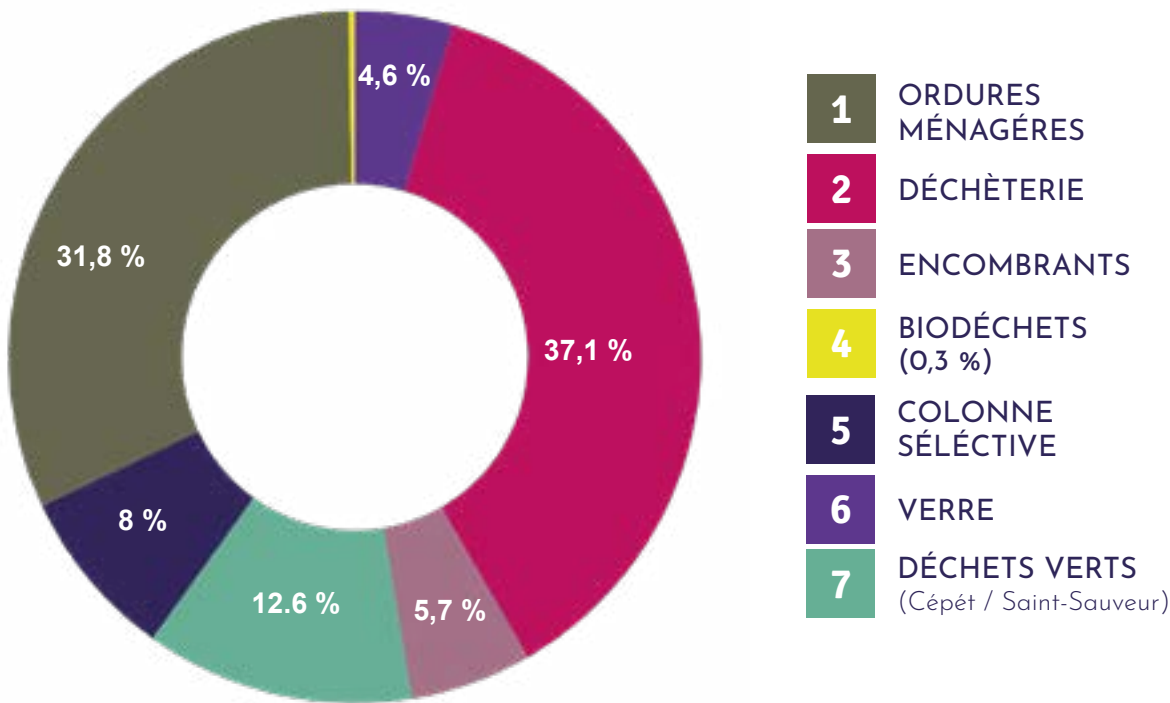
Des actions de communication régulières sont indispensables pour inciter les habitants à pratiquer la collecte sélective.. C'est pourquoi la CC du Frontonnais met en place différents outils d'information pour ses habitants pour communiquer sur le tri.

Sont également mises en place des actions de proximité comme la distribution de documents aux nouveaux habitants, la sensibilisation en porte à porte, des expositions sur le thème des déchets et des interventions pédagogiques dans les écoles primaires.

Sur l'année 2024, 332 élèves ont été sensibilisés sur les communes de Bouloc, Castelnau (école privée), Cépet, Villaudric et Saint-Sauveur (école privée). A noter que pour la première fois, 68 élèves de maternelles ont été sensibilisés sur l'école de Bouloc.



COMPOSITION DES DÉCHETS COLLECTÉES EN KG/ HABITANT



LES FINANCES DU SERVICE

DÉPENSES DU SERVICE :

FONCTIONNEMENT

Charges générales : 466 280 €
Charges personnel : 983 553 €
Autres charges : 2 415 572 €

INVESTISSEMENT

Immobilisations corporelles : 646 681 €
Acquisition des bacs roulants : 54 060 €

PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES :

Collecte des encombrants et de déchets verts en porte à porte (société Coved) : 46 197 €

Location de bennes à cartons pour les professionnels et pour la benne à pneus (société Paprec) : 21 198 €

Collecte des colonnes à verre (société Carcano) : 61 354 €

Collecte et traitements des biodéchets des cantines scolaires et des 20 PAV (société Cler Verts) : 81 279 €

MODALITÉS DE FINANCEMENTS :

> Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,50 % en 2024

4 024 015 € : coût final du service de collecte et traitement des déchets payé par les ménages.

> Reprise des matériaux issus des collectes sélectives : 38 627 € (emballages métalliques, plastiques, en carton et en verre).

> Soutiens des éco-organismes en fonction des performances de la collecte sélective.

En 2024, la CC du Frontonnais a reçu 320 718 € pour le soutien au titre du contrat pour l'action et la performance (CAP) versé par CITEO.

> Redevance Spéciale (RS) : contribution financière payée par les producteurs de déchets non ménagers (administrations, commerces, artisans, professions

libérales, y compris les établissements exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties) pour le service public de collecte et de traitement de leurs déchets.

Pour ces catégories, les élus ont décidé que la RS se substituaient à la TEOM basée sur la valeur locative des propriétés bâties calculée par le Centre des Impôts.

Tarif : 2,07 € / litres
313 assujettis à la RS
544 535 € perçus en 2024

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La compétence GEMAPI a été instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifiée par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 15 août 2015, pour couvrir l'ensemble du territoire en structures compétentes en matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations. Obligatoire, cette compétence a été attribuée aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018. Les missions correspondant à la compétence GEMAPI énumérées à l'article L211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- La défense contre les inondations
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines

Les EPCI peuvent exercer la compétence GEMAPI en régie ou bien la déléguer à un syndicat, à un établissement public territorial de bassin ou à un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau. Le territoire de la CC du Frontonnais est recoupé par 4 bassins versants (Hers, Girou, Tarn et Garonne) et géré par 3 syndicats.

L'eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

La loi 2018-702 du 3 août 2018 a introduit un mécanisme de minorité de blocage permettant aux communes d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de publication de la loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences eau et/ou assainissement, de reporter le transfert obligatoire de la compétence « eau » et/ou de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2026, si 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale s'opposaient à l'un ou aux deux transferts avant le 1^{er} juillet 2019.

Qui plus est, la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 autorise les communautés de communes et les communautés d'agglomération à déléguer tout ou partie des compétences liées à l'eau, l'assainissement des eaux usées ou la gestion des eaux pluviales aux communes ou aux syndicats infra-communautarises existant au 1^{er} janvier 2019.

Dans la perspective du transfert obligatoire de la compétence « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2026, la CC du Frontonnais conduit une réflexion sur la meilleure gouvernance du petit cycle de l'eau fondée sur les principes de la proximité et de la maîtrise du territoire.

L'exercice de la compétence « Eau & Assainissement » sur le territoire

La production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable sont assurés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours (SIEVGHSCC) pour les communes du Frontonnais, à l'exception de Villaudric, qui dépend de Réseau 31, et de Fronton, où la production, le transport et le stockage sont gérés conjointement par Réseau 31 et le SIEVGHSCC, tandis que la distribution est effectuée en régie par la collectivité.

La gestion de l'assainissement collectif est assurée par Réseau 31 pour toutes les communes, sauf Fronton, où la collecte est gérée en régie par la collectivité, et Saint-Rustice, qui est affilié au Syndicat mixte d'assainissement Garonne (SMAG). L'assainissement non-collectif est confié à Réseau 31 pour toutes les communes, sauf Saint-Rustice, qui dépend du SMAG.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

C'EST QUOI LE PCAET ?

C'est un **projet territorial de développement durable** pour les 10 communes du Frontonnais. Il fixe **plusieurs objectifs** pour **lutter** à l'échelle individuelle et collective **contre le changement du climat**.

À la fois **stratégique et opérationnel**, il prend en compte l'ensemble de la **problématique climat-air-énergie** autour de plusieurs axes d'actions.

Les 5 axes d'action



UNE ÉVALUATION À MI-PARCOURS

La loi prévoit une **évaluation** de la mise en œuvre de chaque PCAET après 3 ans d'application, soit à **mi-parcours**. Adopté en décembre 2019, le PCAET de la CC du Frontonnais a finalisé ce bilan fin 2023.

Le Frontonnais a saisi cette opportunité pour **remobiliser l'ensemble des acteurs et définir les priorités de travail d'ici la révision complète du plan**. Ce **bilan, réalisé en interne** afin de développer des capacités propres dans un domaine crucial pour l'avenir du territoire, est le résultat d'un travail de suivi et d'évaluation de la stratégie établie.

OU EN SOMMES-NOUS ?



Un DOUBLE objectif, DEUX stratégies complémentaires



CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

- 1 - Un diagnostic** pour connaître l'état des lieux du territoire
- 2 - Une stratégie 2030 - 2050** pour définir des objectifs
- 3 - Un plan d'actions** tous les 6 ans pour rendre opérationnelle la stratégie
- 4 - Un suivi et une évaluation** de la démarche pour ajuster

Le Frontonnais, Communauté de Communes - Avril 2025 - Icônes d'Inrap, Jucyfish

SUIVI DU PROGRAMME D'ACTIONS 2024-2026

suite à l'ajustement des actions post bilan à mi-parcours

Le Frontonnais, un territoire engagé

- > Mettre en place une gouvernance et un mode projet adaptés
- > Former les élus et les agents aux enjeux écologiques et à la vision systémique
- > Améliorer les démarches de coopération sur le territoire (fabrique des transitions)
- > Créer des programmes de sensibilisation du grand public
- > Créer un plan d'action "Exemplarité du service public"

Mieux se loger

- > Poursuivre les efforts de rénovation du patrimoine public (éclairage, bâtiments)
- > Réaliser un schéma directeur immobilier CC du Frontonnais
- > Promouvoir la rénovation énergétique auprès des particuliers via un salon

Mieux préserver les ressources, aménager et s'adapter

- > Créer un référentiel commun pour une gestion durable des voiries et espaces verts
- > Etudier comment adapter notre territoire au changement climatique
- > Retranscrire les éléments du Schéma Directeur des eaux Pluviales dans les PLU

Mieux se déplacer

- > Réaliser un schéma directeur cyclable
- > Développer un service public de covoiturage
- > Etudier une solution de rabattement vers les transports en commun en complémentarité des mobilités douces et du covoiturage
- > Développer l'intermodalité via un Pôle d'Echange Multimodal (PEM)

Mieux se nourrir

- > Engager une action "Mieux manger" dans les écoles pour répondre aux enjeux de "Santé & Climat"

Mieux Produire Mieux consommer

- > Etudier un site de production de mix énergétique METHANISATION +
- > Etudier l'intérêt d'un projet d'autoconsommation collective sur le territoire (EnR locales)
- > Etudier les alternatives à la collecte des déchets verts
- > Etudier la faisabilité d'une déchetterie / recyclerie (Pro/Public)
- > Etudier le potentiel de développer l'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) sur le territoire



LE FRONTONNAIS
Communauté de communes

3 rue du Vigé • 31620 BOULOC
05 61 82 13 32 - contact@cc-dufrontonnais.fr

cc-dufrontonnais.fr

